

CENTRE DE SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

Jean-Claude Combessie

Mihai D. Gheorghiu

Salah Bouhedja

**POUR UNE SOCIOLOGIE
DES PAUVRETES EN PRISON**

**II - REPRÉSENTATIONS DES PERSONNELS
ET INTERVENANTS**

Présentation détaillée de l'étude monographique

Étude réalisée pour le Ministère de la Justice

Paris 1993

Table des matières

A - Procédures

1 - Choix des sites, documents recueillis, entretiens réalisés	3
2 - Les sous-échantillons "d'indigents"	6
3 - Le guide d'entretien	12

B - La gestion institutionnelle de la pauvreté

1 - Espace et effectifs	16
2 - La pauvreté à l'entrée	23
3 - Discours d'institution et représentations du pauvre	25
4 - Le travail dans l'économie carcérale	33
5 - Des "activités" remplaçant le travail	42
6 - Pauvres exemplaires et aides institutionnalisées	50
7 - Souvenirs de prison	55

C - La gestion individuelle de la pauvreté

- | | |
|--|----|
| 1 - Les dévaluations du capital "corps" | 56 |
| 2 - "Ils ne sont pas de chez nous" | 62 |
| 3 - Voleurs de poules et pointeurs : typologies et carrières
de pauvres en prison | 68 |
| 4 - Solitaires ou solidaires ? Solidarité et exploitation
en milieu carcéral | 76 |
| 5 - Demander ou réclamer ? Communication et rapports
de force en prison | 80 |
| 6 - Les rapports à l'extérieur | 89 |
| 7 - Quelle évolution ? | 91 |

A. PROCEDURES

1. Choix des sites, documents recueillis, entretiens réalisés

L'étude monographique-pilote de trois établissements de chaque catégorie retenue, a porté sur une MA du Nord, un CD de l'Est et un CP de la région parisienne (dorénavant MAN, CDE et CPrp).

Dans l'échantillon des 15 (1) établissements informatisés, ils ont été choisis du fait de la présence d'un pourcentage important de détenus en dessous du seuil de pauvreté que nous avons calculé, ainsi que pour des raisons de facilité d'accès de Paris par train. Ce dernier critère n'est sans doute pas sans rapport avec l'offre de travail plutôt élevé dans deux des trois établissements: l'emplacement des sites à proximité de grandes voies de communication constituent un élément de décision important pour les concessionnaires.

Nous avons été à trois reprises dans chaque établissement: juin et novembre-décembre 1992, janvier-février 1993. A cette occasion, nous avons eu la possibilité de visiter les bâtiments (des cellules, des ateliers, différents services de l'administration), de réaliser des entretiens avec des représentants du personnel et des intervenants de l'extérieur, ainsi que de recueillir des documents utiles à notre recherche auprès des différents services (direction, comptabilité, greffe, service socio-éducatif, vestiaire, etc.).

L'essentiel des informations sur les caractéristiques générales des trois établissements sont extraites des rapports annuels d'activité présentés à la commission de surveillance

(1) Pour des raisons techniques, certaines informations sur les situations matérielles de pauvreté au Centre pénitentiaire de Fleury Mérogis n'ont pas encore pu être exploitées. Elles sont ultérieurement jointes au dossier.

par chaque prison au mois de juin (ce qui explique pourquoi certaines informations s'arrêtent à la fin de l'année 1991). A la MAN et au CDE nous avons pu disposer des versions intégrales de ces rapports, mais seulement de quelques pages au CPRp. Les possibilités de comparaison entre ces trois établissements sont aussi limitées par les différences existant d'un établissement à l'autre dans la rédaction de ces rapports, surtout en ce qui concerne les critères d'élaboration des statistiques internes.

Nous avons pu consulter également quelques rapports mensuels du CDE et du CPRp, qui contiennent des informations précieuses: sur la situation du travail à la fin de chaque mois par type de poste de travail (régie, concessionnaires, formation professionnelle, service général...), par catégorie pénale (prévenus et condamnés, dans le cas des MA) et par sexe; sur le nombre et le pourcentage des détenus suivant des études; sur le taux des inoccupés; sur les noms des concessionnaires présents dans l'établissement.

Les services comptables et de l'intendance ont mis à notre disposition d'autres documents: la liste des pécules des détenus au moment de notre visite dans l'établissement et à la fin du mois précédent (ces listes n'étant conservées que pour les deux derniers mois); des fiches des comptes nominatifs d'un certain nombre de détenus situés en dessous d'un "seuil de pauvreté" que nous avons calculé sur place (voir plus loin); un extrait du journal des mouvements comptables concernant les envois de mandats pendant un mois (au CDE); les tableaux des salaires reçus par des détenus de la part des différents concessionnaires (à la MAN); le bilan financier de l'Association de la MAN; des liasses de bons de cantine (alimentaire, accidentelle, exceptionnelle, fruits et légumes, tabac, revues, etc.), ainsi que les listes des produits disponibles en cantine ou achetés à l'extérieur (MAN et CDE) - voir annexes; le fichier des "détenus indigents" établi par le service (pour la distribution des colis de Noël notamment).

Les relevés des comptes nominatifs nous ont permis également d'observer la participation des détenus au paiement de la télévision dans un établissement (MAN) où le système est "mutualiste": installée dans toutes les cellules, la télévision

n'est payée que par les détenus "en ayant les moyens" (les différents modes de paiement seront présentés plus loin). Au CDE, c'est au bureau du surveillant chef que nous avons pu compter les cellules et les détenus "avec" ou "sans télé".

Auprès des surveillants chef et des premiers surveillants, nous avons pu vérifier si les détenus présents sur la liste des indigents étaient connus pour des problèmes particuliers de discipline.

Le surveillant responsable des activités à la MAN nous a indiqué dans quelle mesure ces mêmes détenus participent aux activités culturelles et sportives organisées dans l'établissement, et dans lesquelles il y a plus de chance de les rencontrer. Des questions du même ordre ont été posées aux éducateurs des services socio-éducatifs.

Nous avons demandé au surveillant responsable des parloirs de nous signaler combien de détenus reçoivent des visites ("ont des parloirs") et avec quelle fréquence.

Au vestiaire du CDE et au service comptable de la MAN, nous avons obtenu la liste des produits présents dans la "trousse de l'arrivant" ou "indigent" (distribuée aux détenus à leur arrivée dans l'établissement, et redistribuée aux indigents chaque mois) (voir annexe).

Les entretiens que nous avons réalisés avec des instituteurs et des formateurs assurant les activités d'enseignement et de formation professionnelle nous ont permis d'avoir des éléments sur la participation des détenus, notamment de ceux enregistrés "en situation de pauvreté", à ces activités.

Nous nous sommes intéressé à l'état sanitaire des détenus les plus démunis, en recueillant auprès des infirmières et des médecins des informations sur les cas de maladies particulières observés aussi bien dans l'ensemble de l'effectif que chez les détenus figurant sur notre liste (l'anonymat étant respecté). Ces contacts ont été parmi les plus difficiles à réaliser, d'une part parce que les médecins avaient peu de temps à consacrer aux entretiens. Ce qui donne aussi l'impression que les vrais problèmes du service sont parfois dissimulés derrière le "secret médical" invoqué.

Au service du greffe, ainsi qu'au service socio-éducatif, nous avons complété les données relatives aux caractéristiques pénales et sociologiques des détenus, soit à partir de la fiche pénale, soit à l'aide de la fiche individuelle constituée par les éducateurs au moment de leurs entretiens avec les détenus.

Aux ateliers pour le travail pénitentiaire, dans les entretiens réalisés avec les surveillants chefs d'atelier, nous avons abordé des problèmes liés à la spécificité des travaux, aux conditions de travail, au chômage des détenus, aux demandes formulées, à la hiérarchie des travaux et des postes.

Les entretiens avec les aumôniers et les visiteurs de prisons ont porté essentiellement sur la participation des détenus aux ateliers de lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie et la prévention du SIDA (en CDE), ateliers considérés comme autant des "lieux de parole" par les intéressés, ainsi que sur les demandes formulées par les détenus les plus démunis et l'assistance que leur proposent ces intervenants de l'extérieur.

2. Les sous-échantillons d'*indigents*

La plupart des établissements pénitentiaires constituent régulièrement, au moins une fois par an, une liste de *détenus indigents*, sur la recommandation de l'Administration pénitentiaire (voir en annexe les différents dispositions légales -CPP et circulaires du Ministère de la Justice- concernant les détenus en situation de pauvreté) et destinée à des organisations caritatives en mesure de fournir des aides aux plus démunis (d'habitude, à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année). D'autres interventions ponctuelles d'aide (en vêtements notamment) se font au cours de l'année, soit à l'initiative de l'administration (la "trousse de l'indigent", par exemple, distribuée mensuellement), soit à la demande du détenu auprès de l'administration ou d'un organisme humanitaire ayant l'accord de l'administration. Dans ces deux cas, les bénéficiaires ne sont pas exclusivement les détenus connus comme "*indigents*" ou "*pauvres*".

Arnaud Soleranski, dans l'étude que nous citons à plusieurs reprises, insiste sur le caractère exceptionnel d'un suivi des détenus en situation de pauvreté et présente les principaux critères retenus dans les établissements du "programme 13000" de la région du nord:

- plusieurs seuils financiers utilisés (entre 70 et 300 F sur le pécule disponible en fin du mois);
- absence d'entrée financière au cours du même mois (soit par mandat, soit par salaire). (2)

Il insiste également sur le fait que le personnel ne tient pas compte de ce type de mesure considérée comme abstraite, et que le nombre de "vrais pauvres" est considéré comme beaucoup plus limité. Une des explications possibles est que, identifiés comme "pauvres" à l'entrée, la plupart d'entre eux s'en sortent au bout de quelque temps (en recevant des mandats, étant classés au travail, en quittant l'établissement par transfère ou mise en liberté). La décision commune de ce groupe d'établissements du Nord de prendre des mesures plus appropriées à l'égard de cette population (en distribuant régulièrement des produits de toilette, des vêtements et des sous-vêtements -voir la liste en annexe) mérite d'être retenue.

La liste des comptes des détenus en fin de mois nous a permis de constituer, d'une manière comparable à celle déjà évoquée, des sous-échantillons de détenus en situation de pauvreté, sans toutefois prétendre avoir obtenu des groupes représentatifs de "vrais pauvres".

Pour des raisons de faisabilité, nous avons retenu les 10% de détenus de chaque établissement en sélectionnant les plus pauvres parmi ceux qui:

- avaient moins de 100 F à la fin du mois précédent en MAN et CPRp, et moins de 300 F en CDE;
- n'avaient reçu ni mandat, ni pension, ni salaire pendant ce mois;
- avaient moins de 10 F sur le pécule disponible au moment de l'enquête à la MAN.

(2) A.Soleranski, *loc.cit.*, p.49.

Cela nous a permis de retenir 36 détenus à la MAN (sur 144 ayant moins de 100 F à la fin du mois précédent!) et 36 en CDE. Pour des raisons de comparaison, nous avons retenu également le même pourcentage de "riches" de la même population (en MAN et CDE).

Etant donnée la taille du CPRp (près de dix fois la population des deux autres établissements réunis!), nous avons dû nous contenter de la liste déjà constituée par l'administration début décembre 1992, pour l'attribution des colis de Noël par le Secours catholique, et représentant à peu près le même pourcentage de l'effectif de l'établissement. Les critères utilisés étaient: "part disponible courante <100 F; part disponible début du mois <100 F; subsides mois courant <100 F; subsides mois précédent <100 F; crédits extérieurs mois précédent <100 F; crédits extérieurs mois courant <100 F".

Le caractère relativement hétérogène de ces critères est dû aux difficultés rencontrées sur le terrain et aux différences entre les établissements dans le mode de saisie des données.

Sauf l'exception déjà évoquée, il n'y a pas ou peu de coordination entre les services du même établissement en ce qui concerne la prise en charge des détenus "pauvres". Le service comptable est le plus en mesure d'apprécier la "conduite économique" du détenu, en suivant au jour le jour les entrées et les dépenses de chacun (toute demande d'achat étant faite par écrit).

D'autre part, une partie des achats (mais aussi des dons) doit avoir l'aval du service socio-éducatif.

	effectifs	s-échant.	dont "arrivants"
1) MAN	350 (100%)	36 (10,22%)	5 (1,42%)
2) CDE	352 (100%)	37 (10,51%)	11 (3,12%)
3) CPrp	5.000 (100%)	598 (11,4%)	?
4) CP (AS) (*)	246 (100%)	48 (19,51%)	14 (5,7%)

(*) Il s'agit du Centre Pénitentiaire étudié par Arnaud Soléranski dans l'étude que nous avons citée. A la fois la taille de l'échantillon (n=48) et l'année de l'enregistrement des données (1991) nous donnent une excellente occasion de les utiliser dans ces tableaux à titre comparatif.

Quant aux estimations subjectives du nombre ou du pourcentage des détenus en situation de pauvreté dans tel ou tel établissement, elles sont, comme on pouvait s'attendre, très variables, oscillant entre la dénégation de leur existence et la presque-identification entre la détention et la pauvreté. Des variations à mettre au compte de la position occupée par l'interviewé dans la hiérarchie de l'univers carcéral.

"A peu près 200... Mais il y a moins de clochards qu'ailleurs!"

(MAN, chef de la détention)

"Ici il y a très peu... trois ou quatre..."

(CDE, chef de la détention)

"Dans les établissements que je connais dans la région du Nord, ils sont de l'ordre du 20% peut-être"

(aumônier, L.)

"Il y a une cinquantaine de pauvres, dont une dizaine que je convoque régulièrement pour leur donner des affaires"

(CDE, surveillant au vestiaire)

"Combien sont-ils? Aucune idée... Dans la mesure où je ne connais que les cas qui viennent me voir. Alors je me rends compte qu'ils ont des problèmes d'argent, quand je leur propose de venir en classe parce qu'ils en ont besoin, et puis parce que les horaires sont pendant les heures de travail. (...) Ou bien ce sont des gens qui veulent s'inscrire à des cours par correspondance et qui ont tout juste les moyens. Et ils font appel à moi soit pour financer l'achat d'un livre, ou du matériel..."

(CDE, instituteur)

"Ils sont plus de 900!"

(CPrp, chef du service socio-éducatif MAH)

"Ils sont à 90%! Et je vais vous dire pourquoi: ceux qui ont de l'argent en prison, c'est le grand banditisme, et c'est 10% de la population carcérale. Ensuite, c'est des paumés de la vie, des gens qui ont fait des meurtres sous la souffrance ou ceci ou cela... (...) Ensuite, ont de l'argent les détenus qui travaillent, 10 à 20%. Sur 1.200 détenus à L., il y avaient 180 ou 200 qui travaillaient. Les familles lâchent les détenus normalement au bout d'un an ou de deux ans de détention. Il faut voir qu'il y a des pauvretés qui ne s'annoncent qu'au bout d'un an ou de deux ans de détention. Des solidarités qui foutent le camp, quoi!, il y a ça aussi..."

(ancien détenu)

3. Le guide d'entretien

Pour la réalisation de l'étude monographique, nous avons élaboré un guide d'entretien. Qu'il s'agisse d'entretiens auprès du personnel pénitentiaire ou d'intervenants extérieurs (travailleurs sociaux, bénévoles, membres d'associations ...), la consigne générale a été de favoriser des récits les plus précis et les plus circonstanciés possible sur:

- La situation de pauvreté en prison: la manière dont la personne interrogée en a eu connaissance; les formes de pauvreté les plus visibles; les plus cachées; les situations les plus difficiles; les indicateurs apparents les plus pertinents; de la pauvreté avant la prison à la pauvreté en prison; les interactions qui s'engagent entre détenus à l'occasion des situations de pauvreté (solidarités, domination, exploitation...); les moments les plus critiques.

- Le personnel pénitentiaire face aux situations de pauvreté: la pauvreté perçue comme facteur d'insécurité, d'instabilité...; la marge de manoeuvre du personnel face aux situations de pauvreté: les faire connaître, agir...; les facteurs limitant l'expression et l'initiative du côté des agents et du règlement; les initiatives prises pour remédier aux situations de pauvreté; le malaise du personnel pénitentiaire face à une population en détresse.

- Les intervenants extérieurs: leur perception de la pauvreté; leur marge de manoeuvre; leurs modes d'action les plus spécifiques; les facteurs limitants; les initiatives prises; les relations aux familles et les informations sur les familles.

- S'agissant de pauvreté, les relations entre intervenants extérieurs et le personnel pénitentiaire.

- Les représentations des conditions d'action qui pourraient porter remède à la situation.

Dans une première campagne d'entretiens, les principales questions ont été:

1. Y-a-t-il d'après vous une différence à faire entre "pauvres" et "indigents" parmi les détenus en situation de difficulté dans votre établissement?
2. Combien sont-ils, d'après vous ces (pauvres ou indigents) dans votre établissement?
3. Vous avez l'impression que leur nombre a plutôt diminué ou augmenté pendant les dix dernières années (depuis votre arrivée dans l'établissement)?
4. Quels sont les signes les plus évidents de leur pauvreté ou détresse? Qu'est-ce qu'il leur manque le plus, à votre avis, pour être comme les autres?
5. Les "pauvres"/"indigents" sont-ils plutôt demandeurs ou plutôt effacés dans leurs rapports avec vous, ou avec d'autres membres du personnel?
6. Quelles sont leurs principales demandes et à qui les adressent-ils en priorité?
7. Les situations de pauvreté se font remarquer plutôt à l'arrivée dans la prison, au long du séjour dans la prison ou vers la fin, avant la libération?
8. Croyez-vous qu'il y a des infractions plus spécifiques des "pauvres"? Sont-ils plus souvent des "primaires" ou des récidivistes?
9. Pensez-vous que leur comportement est plutôt discipliné ou plutôt insoumis, revendicatif, par rapport à la moyenne? Font-

ils plus souvent l'objet de sanctions disciplinaires et, si oui, pour quelles raisons? Se font-ils remarquer au moment des "mouvements" dans la prison?

10. Dans la mesure où ils travaillent, y-a-t-il des travaux qui leur reviennent plus particulièrement?

11. Avez-vous l'impression que, parmi les détenus en situation de pauvreté que vous avez remarqués, la plupart s'y trouvaient déjà à l'extérieur ou il s'agit plutôt d'un appauvrissement dû à l'incarcération?

12. Avez-vous observé des particularités dans leurs dépenses, dans ce qu'ils achètent en cantine? Qu'est-ce qu'ils achètent en priorité?

13. Pensez-vous que c'est plutôt la solidarité, l'entre-aide ou plutôt le contraire, l'exploitation et le racket qui prédominent dans les rapports entre les codétenus et surtout dans la manière dont sont traités les "pauvres"/"indigents"?

14. Est-ce que des problèmes d'hygiène se posent d'une façon plus aiguë pour ces gens?

15. Participent-ils comme les autres aux différentes "activités" socio-culturelles et scolaires organisées dans l'établissement? Dans lesquelles a-t-on a plus de chances de les rencontrer?

16. S'agit-il, d'après ce que vous avez pu constater, de gens plutôt jeunes ou âgés?

17. Si vous pensez à quelques exemples, pouvez-vous nous raconter comment vous êtes entré en contact avec eux, dans quelles circonstances...?

18. Leurs cellules se trouvent-elles dans un endroit à part de la prison ou ils sont mélangés avec les autres?

19. Font-ils partie des détenus dont on dit qu'ils "vivent" ou "supportent mal" la prison? Avez-vous remarqué dans ce sens des troubles particuliers?

20. Avez-vous remarqué des problèmes de santé plus particuliers dans leurs cas, et si oui, lesquels?

21. Y-a-t-il des personnes -parmi le personnel de l'Administration Pénitentiaire, les intervenants de l'extérieur ou les détenus eux-mêmes- qui s'intéressent plus particulièrement aux problèmes de la pauvreté, qui suivent régulièrement les détenus en difficulté?

22. Y aurait-il d'après vous des mesures à prendre -et par qui- à part celles qui existent déjà, pour remédier à cet état de fait? Parmi les mesures qui existent, lesquelles seraient à renforcer?

Nous nous sommes proposés au début d'établir une fiche par personne interrogée pour noter ses caractéristiques et sa trajectoire professionnelle et sociale: nous avons dû nous limiter au minimum, ayant du mal à associer questions sur les pauvres et questions sur la carrière professionnelle de l'interlocuteur, étant données les conditions dans lesquelles se déroulait l'entretien.

B. LA GESTION INSTITUTIONNELLE DE LA PAUVRETE

1. Espace et effectifs

Nous avons observé systématiquement les effets du caractère récent ou ancien des bâtiments, de l'espace disponible pour les détenus (volume des cellules, surface des terrains de sport et de promenade, surface des ateliers), l'existence d'une éventuelle ségrégation des "pauvres" dans les critères de placement en cellule. Deux des trois établissements que nous avons visités sont "modernes" (construits dans les années 1960), le troisième étant une ancienne caserne du XIXe siècle, réaménagée en prison après la guerre. Comme nous l'avons précisé, nous n'avons visité aucun des établissements les plus récemment construits ("programme 13000"). Enfin, dans ces établissements, les détenus sont en général seuls ou à deux par cellule, exceptionnellement à trois.

1.a. UNE MAISON D'ARRET MODERNE

Construite en 1964, la MAN était à l'époque la plus moderne d'Europe. Le même architecte a fait construire, d'après le même projet, le Centre Pénitentiaire de la région parisienne que nous devions visiter par la suite.

Des deux ailes du bâtiment (rez-de-chaussée plus étage), une est réservée aux prévenus (en général plus nombreux, 60% en moyenne), une autre aux condamnés. Ils se succèdent et se partagent le temps de promenade et pour les activités, programmées par groupes. Les cellules des mineurs, présents dans l'établissement depuis juillet 1991, se trouvent à l'étage, au bout du couloir de l'aile destinée en principe aux prévenus. Ils sont un par cellule. Les cellules au rez-de-chaussé, près des passages délimités par grilles et portes (à ouverture électrique), sont occupées par les détenus classés au travail en "service général".

Le quartier des femmes, séparé du reste de la prison, est installé dans petit bâtiment placé entre les deux ailes du bâtiment central, ouvertes en V., et isolé du reste (le passage se fait par une sorte de souterrain).

Une partie des bureaux -celui du chef de la détention, du

service socio-éducatif-, et les salles réservées aux les entretiens avec les avocats, se trouvent dans le corps central du bâtiment principal, espace isolé par des grilles à fermeture électrique des ailes du même bâtiment où se trouvent les cellules. Toujours dans le corps central, mais à l'étage, l'infirmierie, la bibliothèque, des salles de jeux. A l'entresol, juste à l'entrée de l'établissement se trouvent les bureaux de l'administration -direction, greffe, comptabilité). A l'opposé, près de la sortie qui conduit vers le terrain de sport et de promenade, sont regroupés les ateliers (dont l'un a été transformé en dépôt et l'autre en salle de musculation), et des petites salles de cours pour les différentes formes d'enseignement ainsi que les locaux des activités socio-culturels.

Avec une capacité de 223 places pour 183 cellules, la prison est surpeuplée depuis plusieurs années (292 détenus fin 1990, 369 fin 1991, 350 au moment de notre visite en novembre 1992), et cela malgré l'ouverture d'un CP du "programme 13.000" dans la même région. (Il s'agit de l'établissement étudié par A.Soleranski, un Centre Pénitentiaire composé d'une maison d'arrêt et d'un centre de détention.)

D'après le surveillant en chef, M.B, l'explication résiderait dans le fait que les "prisons privées" (du "programme 13000") ne prendraient pas plus de détenus que les places disponibles.

Cette croissance des effectifs est transparente dans la progression des taux d'occupation de la MAN: 161,32% en 1988, 165,9% en 1989, 164,83% en 1990, 160% en 1991, la dernière baisse étant due à une mesure d'élargissement de juillet 1991. La croissance se fait remarquer surtout pour les prévenus, qui sont passés de 44,44% de la population de la MA en 1990 à 55,72% en 1991. En même temps, le nombre des condamnés (chiffres absolues et pourcentages) est resté à peu près constant.

L'augmentation du nombre de prévenus (3) dans les MA semble avoir entraîné un transfert en établissements pour peine de condamnés qui auparavant auraient été gardés en MA. Ainsi, non seulement les établissements pour peine ont vu augmenter les effectifs de détenus, mais leur population carcérale s'est transformé du fait de ces transferts et de l'allongement des peines.

Du côté des transformations de l'espace de la prison, il est à noter la transformation d'un des deux ateliers en salle de sport et une redistribution depuis 7-8 ans de l'espace en faveur des "activités" culturelles, scolaires et sportives relativement nombreuses.

Nous avons visité quelques cellules de détenus reconnus comme "pauvres", dont celles de quelques mineurs, ainsi que quelques cellules où les effets des moyens de "cantiner" étaient visibles. L'aspect de la cellule (plus ou moins vide ou encombrée, avec présence ou absence d'un appareil électronique) nous a été désigné comme un des principaux signes extérieurs de la "pauvreté" d'un détenu. Mais il faut dire aussi que même les cellules mieux aménagées par leurs occupants donnaient une forte impression de précarité et de pauvreté (à la sortie d'une de ces cellules, un détenu nous a demandé plein d'ironie si ça nous plaisait).

1.b. UN ETABLISSEMENT POUR PEINE

Le CDE est une ancienne caserne transformée en Maison Centrale à la fin de la guerre, et qui a abrité, pendant des longues années beaucoup de détenus politiques (algériens surtout); c'est aussi une des prisons les plus marquées par les mouvements de détenus du début des années 1970, ce qui est à l'origine de sa transformation en centre de détention en 1975, avec des effectifs plus restreints.

Le propre des centres de détention est d'être destinés à des condamnés à une longue peine en fin d'exécution de celle-

(3) A noter que le pourcentage des prévenus dans la population carcérale française au 1.1.1992 était de 51%. Sur dix ans (1982-1992), la population carcérale française a augmenté de 59%: celle des prévenus de 30%, et celle des condamnés de 87%.

ci, les détenus étant le plus souvent passés par une Maison d'Arrêt et une Maison Centrale avant d'y arriver. Cela en principe car, comme nous l'explique la sous-directrice (et comme on peut également le lire dans le rapport d'activité), l'établissement est confronté de plus en plus à des cas de *"peines qui s'allongent"*, et qui *"posent pas mal de difficultés"*, du fait de *"détenus difficiles à gérer"* de plus en plus nombreux. Ainsi, si le CD a, par rapport à la MA et surtout à la MC, un *"régime plus allégé"* -tant en ce qui concerne les possibilités de travail, que les horaires (avec ouverture des portes des cellules entre 5 et 7 heures à chaque étage), etc.-, la composition de la population ne serait plus conforme à ce type de régime, ce qui peut entraîner, à la limite, un durcissement du régime de vie: *"On arrive à un système mixte, avec un CD dont la population n'est pas toujours celle d'un CD"* (Mme D., sous-directrice CDE).

La position particulière du CDE serait due au fait qu'il rassemble des détenus dont certains devraient se trouver dans des CD au régime plus souple et d'autres dans des MC au régime de sécurité renforcé: *"une population pénale qu'on ne peut pas mettre ailleurs, ni dans un des CDs un peu trop légers, ni dans des MC parce qu'ils ont déjà pas mal de gens dedans, ni dans les 13000, parce que là on a pas mal de problèmes à trouver des gens pour y aller"...* Ce qui expliquerait *"la remontée des effectifs depuis presque un an, avec des problèmes de promiscuité en conséquence"* (Mme D., sous-directrice CDE).

La prison est une des plus impressionnantes que nous ayons vues, par ses très hauts murs, mais aussi par les grands espaces dont disposent les détenus à l'extérieur comme à l'intérieur (*"des cellules qui sont assez vastes, c'est un de nos atouts"*, Id.). Elle est composée, *"dans les murs"*, de trois bâtiments: le bâtiment A (effectifs de 150 détenus au moment de l'enquête), bâtiment où sont placés surtout les arrivants, qui peuvent être deux ou trois par cellule; le bâtiment B (effectifs de près de 200 détenus), où ils sont seuls en cellule; et le bâtiment C, où se trouvent les ateliers et le quartier d'isolement et disciplinaire. Les bâtiments de l'administration (les bureaux de la direction, le greffe, les

services comptable et socio-éducatif, le mess, etc.) se trouvent "hors les murs" d'enceinte.

L'établissement étant "assez apprécié dans la carte pénitentiaire, parce qu'on est au top niveau (l'espace et le travail ce sont nos atouts, même si en ce moment on est un peu dépendants de la conjoncture extérieure)", Cf. Id., surtout par les détenus qui y arrivent de la MA de F, dans la région parisienne, l'établissement semble souffrir en ce moment de surpeuplement: pour une capacité de 317 places, l'occupation moyenne mensuelle est de 366 détenus. D'autre part, le CDE semble "spécialisé", dans la mesure où très peu de détenus ont moins de 25 ans et que les possibilités d'accès au travail sont grandes: un autre établissement (CD aussi), situé à une centaine de kilomètres, avec une capacité de 250 détenus, ne serait occupé qu'à moitié, du fait du caractère essentiellement jeune de sa population, orientée vers la formation professionnelle. A noter aussi que les deux établissements se partagent en partie le corps des enseignants et des intervenants (aumônier, visiteurs).

1.c. UNE DES PLUS GRANDES PRISONS D'EUROPE

Avec plus de 5000 détenus (pour une capacité de 4300 places), le Centre Pénitentiaire de la région parisienne (CPrp) est une des plus grandes prisons de France et d'Europe (y est présente environ 10% de la population carcérale française). C'est un Centre composé d'une MA pour hommes (MAH, sur 5 bâtiments à trois ailes surnommés tripales, regroupant 84% d'une population totale de plus de 5.000 détenus), une MA pour femmes (MAF, 7,5%) et un Centre pour jeunes détenus (CJD, 8,5%).

La proximité de Paris explique le fait que les étrangers soient sur-représentés dans la population de l'établissement (52% des effectifs, plus de 90 nationalités différentes).

Sur les trois dernières années, la croissance des effectifs semble avoir concerné seulement la population de la MAH:

<u>Effectifs</u>	<u>MAH</u>	<u>CJD</u>	<u>MAF</u>	<u>TOTAL</u>
<u>au:</u>				
1.1.1989	3572	432	467	4471
	79,89%	9,66%	10,44%	100%
1.1.1992	4221	426	388	5035
	83,83%	8,46%	7,7%	100%
1.1.1993	4376 (*)		388	4764
	91,85%		8,14%	100%
dont indigents:				
	512	58	28	598
	95,31%		4,68%	100%

(*) Hommes jeunes et adultes réunis.

Une des explications fournies par le rapport d'activité pour cette augmentation -suivie d'une baisse- des effectifs est la redistribution des effectifs entre les prisons de la région parisienne. Pourtant, les transferts en désencombrement et l'ouverture d'une nouvelle MA de 600 places dans la région ont fait baisser les effectifs depuis un an, même s'ils restent supérieurs à la capacité théorique.

Nous avons enregistré la distribution de la sous-population "indigente" entre les 5 bâtiments de la MA Hommes, à mettre en rapport avec leur "spécificités":

<u>Tripale</u>	<u>nombre d'indigents</u>	<u>rang</u>
D1.	130	2
D2.	67	5
D3.	148	1
D4.	95	3
D5.	72	4

- D1 - "sans spécificité";
- D2 - spécialisé dans la formation professionnelle (plus de jeunes);
- D3 - bâtiment où se trouve le *quartier disciplinaire*;
- D4 - bâtiment destiné aux arrivants; y sont installés l'*infirmier* et le *Centre médico-psychologique*;
- D5 - bâtiment destiné aux condamnés à des courtes peines.

Il est à noter également que, par rapport aux dimensions et à la spécificité des autres établissements, le CPrp est une réunion de plusieurs maisons d'arrêt (7), de taille différente (entre près de 400 et plus de 800 détenus par bâtiment).

2. La pauvreté à l'entrée

2.a. La mise en quartier

Les grands établissements disposent d'un bâtiment réservé en principe aux arrivants, comme le D4 au CPrp ou le "A" du CDE, où les détenus attendent être classés au travail, ce qui entraîne souvent un changement de quartier. On pourrait comparer la durée du séjour dans un tel bâtiment avec le temps "officiel" d'attente pour le classement au travail (plus d'un mois au CDE et au CPrp)..

Ces bâtiments ne sont pas considérés comme des "ghettos" de pauvres, la pauvreté y étant considérée plus comme un phénomène individuel et temporaire, que comme un phénomène de masse et de longue durée.

La répartition des détenus par cellule est fonction du sexe, de l'âge (séparer mineurs et adultes), du statut de "prévenu" ou "condamné", comme l'impose le code de procédure pénale, mais aussi du caractère "primaire" ou "récidiviste" du détenu, et de l'organisation du travail. Un autre facteur intervenant dans la distribution des détenus peut être l'appartenance ethnique ou religieuse, dans la mesure où elle pourrait se trouver à l'origine de conflits en détention.

Il nous a été difficile de nous rendre compte dans quelle mesure cette organisation de l'espace peut être source de pauvreté (ou de permettre le maintien d'une situation de pauvreté), à part celle qui est induite de façon générale par l'incarcération elle même.

Pourtant, un certain regroupement des "pauvres" peut être parfois observé. La location de la télévision, qui est un facteur de forte discrimination, peut imposer l'isolement de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas entrer dans le système d'échanges obligés que suppose la location dans les cellules à deux détenus ou plus.

Plusieurs personnes interviewées nous ont dit que les détenus s'"organisent" pour payer la télé; parfois ils payent à tour de rôle, parfois apparaissent des formes de compensation (faire le ménage...), parfois non.

Parmi les établissements visités, le CDE semble le plus

favorisé en espace, aussi bien pour les dimensions des cellules que pour les terrains de sport:

"Avec 208 places seules sur 377 d'effectif, ça s'équilibre pas mal..."

(chef de la détention)

Le caractère "moderne" d'un établissement ne semble pas d'ailleurs être apprécié par les détenus:

"Moderne! Tout est aseptisé, tout est clinique, tout est fonctionnel, et ça sclérose le sentiment de la vie! Tout est hôpital sans vie, tout est glacé! Alors qu'une vieille prison, il y a un facteur archaïque, d'accord, mais il y a un côté facteur humain... C'est important pour le détenu que ça soit le gardien qui lui donne le courrier, et qu'il ne le retrouve tout simplement en cellule, comme à F.!"

(ancien détenu)

2.b. L'accueil des pauvres

La plupart des personnes interrogées sont d'accord pour dire que la manifestation des phénomènes de pauvreté est plus intense et plus fréquente au moment de l'accueil.

Dans certains établissements (CDE, CPrp), une "commission" est mise en place pour accueillir les détenus, composée d'un représentant de la direction (sous-directeur, surveillant chef ou son adjoint), d'un éducateur, d'une infirmière, de l'instituteur..., afin d'établir les principales caractéristiques (pénales, professionnelles, scolaires, médicales) de l'arrivant. Au CPrp, l'examen médical est plus important, une radiographie pulmonaire étant introduite depuis quelques mois.

A cette occasion, une première aide peut lui être fournie, après examen de son pécule disponible: la "trousse de l'arrivant", contenant essentiellement des produits d'hygiène, est à la fois une "trousse de l'indigent", périodiquement et en

partie renouvelable; parfois complétée par du papier à lettres, des timbres, voire un paquet de cigarettes. Il reste à voir, dans ces circonstances comme en général, dans quelle mesure l'initiative appartient aux représentants de l'administration ou si c'est à l'arrivant de se manifester en tant que "pauvre".

La pauvreté à l'entrée dans les MA semble être plus forte que dans les CD, car le détenu y arrive souvent sans affaires personnelles, il lui faut du temps pour prendre contact avec sa famille et comprendre le fonctionnement de l'institution, plus stricte en MA qu'en CD. En CD, l'arrivée est en principe moins éprouvante dans la mesure où le détenu, connaissant déjà la prison et informé de la durée de sa condamnation, accède à un régime de vie plus souple qu'en MA, avec des heures de "portes (des cellules) ouvertes" et le droit de téléphoner. Pourtant, le transfert peut être l'occasion d'une perte d'emploi donc d'une diminution des revenus et d'une nouvelle période d'"apprentissage" dans les rapports avec le personnel et les codétenus. L'impression de "promotion" que provoque ce genre de transfert dans la carrière des détenus peut ainsi s'en trouver en partie affectée.

"Vivent mal la prison surtout ceux qui y arrivent..., et ensuite ceux qui ont du mal à s'organiser par rapport à ce qu'ils espèrent... Mais ce n'est pas dû au système!"

(CDE, instituteur)

"L'arrivée, ici... ils sont passés par des endroits tellement difficiles, qu'ici c'est presque le paradis! Mais l'état de grâce se termine au bout de quelque temps..."

(CDE, aumônier)

3. Discours d'institution et représentations du pauvre

La reconnaissance des phénomènes de pauvreté passe par les mots qui servent le plus usuellement à les désigner. Nous avons posé une série de questions sur le mot "juste" pour désigner le pauvre en prison ("pauvre" ou "indigent?"), sur l'évolution du

phénomène (sont-ils plus ou moins nombreux qu'il y a dix ans), sur l'estimation du montant des besoins en argent des détenus: des questions qui se recoupaient et qui pouvaient amener ceux qui contestaient toute forme de pauvreté en prison à en reconnaître indirectement l'existence.

3.a. Pauvres ou indigents?

La "pauvreté" semble le plus souvent absente du vocabulaire du personnel de l'administration pénitentiaire qui préfère "indigence"; plusieurs explications nous en ont été fournies:

La "pauvreté" a une sphère sémantique plus large, prêtant à confusion ("Ca dépend ce que vous entendez par pauvres!").

L'"indigence" serait un terme plus euphémisé (il y en aurait d'autres, moins fréquents -disparité, par exemple) et plus technique, plus "spécialisé".

"De cette pauvreté se dégage un sous-ensemble plus spécifiquement pénitentiaire reconnu sous le terme d'<indigence>, de <détenus indigents>. (...) Ainsi, dans le cadre de notre étude, lorsque nous évoquerons la pauvreté, nous penserons d'abord à la société extérieure à la prison, le terme indigence s'appliquant plus spécifiquement au seul milieu carcéral." (4)

D'après les réponses que nous avons enregistrées, l'"indigence" (même considérée comme synonyme de pauvreté), est souvent associée à un handicap physique ou mental.

"Ils sont très peu ici (pauvres ou indigents)... Il y a un détenu qui n'a qu'une seule jambe... C'est très difficile de lui trouver du travail, car il faut qu'il remplisse sa tâche tout seul.

"Non, je ne peux pas dire qu'il y a des pauvres, parce que ça dépend de ce que vous entendez par pauvre. Moi, si un détenu a un pécule zéro, moi je ne le considère pas comme pauvre! (...) Je connais par exemple un autre, qui par principe ne veut pas travailler. Il

(4) A.Soleranski, Les détenus indigents, p.5.

n'est pas pauvre, parce qu'on est fourni. Il ne cantine pas la télé, le frigo, il fume très peu, mais n'est pas pauvre, parce qu'il ne s'est pas créé des besoins! Moi je ne pense pas qu'il faut dire qu'il y a des pauvres ou des indigents. Il y a une catégorie des gens qui ont plus ou moins de l'argent et puis des gens qui gèrent plus ou moins mal leur argent... (...) Moi je n'ai jamais ressenti qu'un détenu pouvait penser qu'il était pauvre! C'est pour ça que je ne comprend pas très bien le terme de pauvreté en prison..."

(CDE, surveillant chef)

"<Pauvreté> c'est tellement vague... J'aurais tendance à dire qu'indigent c'est quelqu'un qui ne reçoit aucune aide. Ca ne veut pas forcément dire qu'il est pauvre, dans la mesure où le système carcéral lui permet de trouver un petit travail... Il y a une différence, effectivement, entre <indigent> et <pauvre>, c'est vrai!"

(CDE, instituteur)

" Ca dépend du travail qu'ils ont... L'intérieur de la prison ressemble étrangement à l'extérieur. On refait des riches et des pauvres à partir d'une population qui est à 90% identique. C'est pas forcément voulu, ça se passe comme ça. C'est vrai qu'il y a des indigents, ça c'est sûr!

- Q. L'indigence serait la pauvreté absolue?

Non! Il y a des pauvretés plus importantes que la pauvreté financière!"

(CDE, aumônier)

"Indigence, pour moi, je dirais quelqu'un qui est handicapé. La pauvreté, effectivement, peut être comprise soit comme intellectuelle, sociale, intérieure..., ou pauvreté tout simplement pécuniaire. Dans la manière dont je vois les choses, sur le plan chrétien, pauvre c'est quelqu'un qui est effectivement

vulnérable, qui est malheureux, qui n'a rien, qui est tout-à-fait appauvri, d'esprit, de corps et d'âme. Quant à l'indigent, c'est effectivement une connotation pécuniaire."

(ancien détenu)

Q. "...et les plus mal lotis, pour ne pas parler de pauvres?"

Mais ça dépend de ce qu'on appelle <les plus mal lotis>, c'est ça le problème! Les plus mal lotis ce sont ceux qui sont déjà issus des milieux les plus défavorisés à l'extérieur. Parce qu'ils sont illettrés, ils n'ont pas de culture générale... Les conditions de prison sont parfois supérieures à celles qu'ils ont à l'extérieur!"

(CDE, directeur)

3.b. La pauvreté légale

Le minimum nécessaire

Les textes de loi, comme le Code de Procédure Pénale, et autres dispositions à caractère interne du Ministère de la Justice, traitant directement des phénomènes de pauvreté sont assez rares et concernent essentiellement l'entrée et la sortie de la prison. Cela signifie que la pauvreté est en situation "irrégulière" en prison, que sa présence est aussi un signe de l'inadéquation du travail de l'administration. C'est pourquoi une enquête sur ce sujet donne l'occasion de mettre en évidence des tensions dans les rapports entre administrations centrale et locale du "pénitencier", de dénoncer la faible connaissance du terrain de la première et le manque de moyens de la seconde.

"C'est nous les pauvres!"

MAN, éducatrice

"Ils vont découvrir des pauvres ici" (sans qu'il en existe)!

(CDE, directeur)

"Ils (l'Administration de Paris) ne nous enverront même pas votre rapport!"

(CPrp, directeur)

Une partie des personnes interviewées oppose le problème de la "production" des pauvres (fait extérieur à la prison, lié à la crise...) et ce qui se passe en milieu carcéral où un *minimum nécessaire* est garanti aux détenus, qui permet de satisfaire de manière décente les besoins essentiels (ceux des classes populaires) en matière de logement, nourriture, habits, assistance médicale, participation à des activités culturelles. Ainsi, les détenus leur semblent "privilégiés" par rapport aux milieux les plus défavorisés à l'extérieur. A tel point que certains détenus se "débrouilleraient" pour y revenir...

A l'opposé, beaucoup de détenus dévalorisent, semble-t-il, de façon très générale ce qui vient de la prison, qu'il s'agisse de la nourriture, des vêtements, des soins médicaux, etc. Le *minimum nécessaire* proposé par l'établissement est jugé insuffisant, indigne, avilissant.

L'argent de poche

Par rapport au *minimum nécessaire*, la possibilité pour les détenus de disposer sous une forme ou une autre de leur *pécule* est considérée comme un *surplus* destinée à "améliorer l'ordinaire". En fixant un seuil "non-imposable" à ces revenus sur "*pécule disponible*" (les 1200 F au-delà desquels sont opérés les divers prélèvements, dont 10% dans l'intérêt du détenu lui-même, le contraignant à l'épargne), l'administration procède régulièrement à une moralisation des dépenses des détenus. Le fait d'envoyer de l'argent à la famille est bien noté, s'acheter des survêtements de sport, de "belles affaires", et des compacts disques, passe plutôt pour "de la frime"...

Mais, d'autre part, le détenu se voit contraint, d'une

façon ou d'une autre, de s'acheter un certain nombre de produits: soit parce qu'il ne peut pas les recevoir de l'extérieur car c'est l'administration qui l'interdit, essentiellement pour des raisons de sécurité (comme les aliments, mais aussi des chaussures, par exemple); soit pour s'aligner à ce qu'on peut considérer comme un style de vie carcérale, qui lui impose le rejet de tout ce qui est "pénitentiaire" (manger pénitentiaire, être habillé pénitentiaire...) comme humiliant, indigne, stigmatisant. Ainsi, l'emprisonnement, après avoir exclu le détenu du circuit économique et monétaire habituel, le soumettant au contrôle quasi-total de ses revenus et dépenses, réintroduit les discriminations liées à l'argent parfois d'une manière plus pressante. "L'argent a fait sa place en prison", comme dit un surveillant de la MAN, sans exclure pour autant les autres formes d'échange.

c. Les estimations du minimum nécessaire

"Moi, j'ai tout à fait l'impression que ça tend à diminuer... Il y a moins de gens nécessitant pécuniairement... Je ne parle que de T., bien évidemment! Et cela grâce à l'existence des trois formations rémunérées, 30 ou 45 garçons qui s'ajoutent à ceux qui travaillent en atelier. Et le taux de chômage est en diminution..."

(CDE, directeur)

"Il y a une recrudescence d'indigents! En trois ans, ça a beaucoup évolué, c'est plutôt triste! C'est dû aux conditions de l'extérieur..."

(CDE, surveillant-vestiaire)

"Ils sont autour de 200, à peu près la moitié de la population carcérale. (Pour leurs besoins), il leur faudrait entre 700 et 1000 F par mois."

(MAN, surveillant chef)

"En prison, pour pouvoir se payer des petites choses élémentaires, il faut de 2 à 300 F par mois -pour la Ricoré et les cigarettes ou un peu de beurre ou des choses comme ça. Et puis il y a ceux qui ont besoin de s'acheter une radio, de payer la télé, et éventuellement des instruments de travail -une machine à écrire..."

(aumônier, L.)

- Q. "...plus on créé de besoins, plus on créé de dépenses, et donc plus on fait de pauvres?"

"Non, ça serait valable si on vendait à crédit, mais nous on ne vend pas à crédit! Il faut un bon de cantine (...)"

(CDE, surveillant chef)

"Tout est relatif, ça dépend de la personne... Mais je dirais que 10 F c'est du luxe en prison... Le mec qui n'a rien, mais rien, pas une enveloppe, pas un timbre... S'il doit se contenter que de la cuisine, alors bonjour les dents, bonjour le scorbut... Il ne peut pas non plus aller au cinéma, qui est payant, avoir la télévision... et même tout simplement le fait d'écrire! Le service social donne à votre entrée deux enveloppes, deux timbres, point c'est tout!"

(ancien détenu)

"Ils sont complètement pris en charge par l'institution et l'argent qu'ils ont, c'est de l'argent de poche. Et moi, il me semble que ces gens bien souvent gaspillent cet argent... Il leur semble que toutes les occasions sont bonnes pour retirer du pécule de libération sans se soucier de ce qui adviendra après. La société de consommation s'est implantée en prison, hein? On leur donne tous les plats cuisinés, ils s'achètent des survêtements à mille francs, des raquettes de tennis... Et moi je suis complice de ça, hein? puisque je suis dans le système. La télévision,

le frigo... A mon sens, c'est beaucoup de choses qui sont superflues... Et moi, je regrette, mais la pauvreté en prison, mais je ne la ressens pas! Parce que les détenus ont une vie, matérielle j'entends, sûrement plus décente que beaucoup de gens à l'extérieur. (...) Les détenus ne se privent pas (...) Ils n'ont pas le sens de l'argent, ils ne le touchent pas, parce que cela passe par des intermédiaires, et je ne sais pas s'ils ont toujours la notion de la valeur... Suppléer le minimum serait nécessaire. (...) "Mais moi, mon sentiment le plus profond, je ressens plus la pauvreté à l'extérieur qu'à l'intérieur... Je suis dans d'autres organisations à l'extérieur, j'ai travaillé avec les Restaurants du coeur, j'ai touché de près la misère... Ils sont suivis de près (ici) médicalement, on leur donne des vitamines... Ils sont très encadrés...

"Les détenus, plus ils ont de l'argent, plus ils en dépensent... (...) Le nécessaire? S'ils avaient 1000 F pour eux, ça serait pas mal. Et moi je dirais, s'ils pourraient envoyer 500 F à la famille, ça serait bien. Donc 1.500 F. Plus, c'est du gaspillage. Ils achètent un peu n'importe quoi."

(CDE, chef du service socio-éducatif)

4. Le travail dans l'économie carcérale

a. Du travail pénal au travail pénitencier

Une des transformations les plus importantes du régime de vie en prison pendant les dix dernières années est la disparition de l'obligation de travailler: le travail "pénitencier" a remplacé le travail "pénal", dans le sens où le travail ne fait plus partie de la peine. Aussi libérale qu'elle soit, cette réforme semble avoir été adoptée sous la contrainte de la nécessité, car, comme le dit un surveillant, "il n'y avait pas, de toute façon, du travail pour tout le monde".

Devenu en prison une activité parmi d'autres, le travail n'en constitue pas moins un besoin de premier ordre pour les détenus en situation de pauvreté, et il figure en première position parmi les demandes que ceux-ci adressent à l'administration.

Les problèmes du travail ont commencé au début des années 1980 à se poser différemment pour une partie du personnel de l'administration aussi: les effets de la désindustrialisation de certaines régions et de la récession économique en général d'une part, l'augmentation des charges sociales d'autre part ont déterminé une réduction du nombre des concessionnaires, notamment pour les activités les plus spécifiques en milieu carcéral (activités qui ne demandent aucune qualification: conditionnement, emballage, pliage, encartonnage...) et les plus exposées à la concurrence du travail "au noir". Les établissements ont dû s'adapter à la nouvelle situation souvent par une spécialisation plus poussée de leurs activités de production (formations professionnelles, ateliers travaillant pour la RIEP...), et les chefs d'établissement reçoivent une formation plus orientée vers la gestion. Leur marché est moins protégé qu'auparavant...

La problématique du travail en détention est très complexe. Nous nous sommes proposé de toucher uniquement à quelques questions:

- l'importance du travail pour la carrière pénale du détenu. Le fait de travailler peut apporter une récompense au moins aussi importante que le salaire: la réduction de la peine. A

l'inverse, ne pas travailler c'est compromettre ses chances de réduction de peine. L'expression "ne pas travailler en prison c'est faire deux fois sa prison" peut être comprise également dans ce sens. Or les détenus en situation de pauvreté obtiennent en général les travaux les plus précaires et sont les plus exposés au "chômage".

- l'inégalité devant le travail est confirmée par les différences qui existent entre les différents types et postes de travail, différences de statut qui ne sont pas toujours exprimées par les salaires reçus.

- les conditions d'accès au travail sont sources d'inégalité aussi, à la fois pour des raisons de sécurité (les "procédures criminelles" exclues des services généraux, par exemple) et du fait des propriétés socio-culturelles des détenus (niveau scolaire ou aptitudes manuelles).

La profession et le rapport au travail avant l'incarcération:

<u>S-échant."indigents"</u>	<u>MAN</u>	<u>CDE</u>	<u>CP (AS)</u>
"divers" ou "sans profession":	20 (57,1%)	9 (45%)	27 (56%)
salariés	15 (42,8%)	11 (55%)	21 (44%)
dont			
trav. qualifié	10		
non-qualifié	5		
Total	35 (100%)	20 (100%)	48 (100%)

Nous n'avons pas pu enregistrer la profession ou l'activité professionnelle de tous les détenus faisant partie des sous-échantillons d'"indigents". Le nombre plus important de "salariés" est sans doute dû au mode d'enregistrement (la déclaration du détenu).

Le travail en détention

<u>Effectifs</u>	<u>CDE</u>	<u>CPrp</u>
- RIEP:	60	10
- concessionnaires:	131	1215
- formation professionnelle:	15	162
- le Service général:	48	346
- les travaux neufs (bâtiment):	10	5
demandeurs	55	675
autres	95	1667
Total	414	4090

La plus importante des remarques à faire concerne l'importance du travail pour la RIEP au CDE, forme de travail (en régie) beaucoup plus rare en maison d'arrêt.

MAN:

"Il y a vingt ans, près de la moitié de la population travaillait dans les ateliers (confectionner des sacs en plastique, par exemple). C'était plutôt des petits concessionnaires qui maintenant soit ont fait faillite, soit sont découragés par des charges sociales trop importantes à payer (ils préféreraient le travail au noir à celui des détenus). La plus récente perte de travail a été enregistrée en 1989 par le non-renouvellement du contrat avec les "3 Suisses".

"Le travail dans les services généraux (les <commandos>) est assuré par une trentaine de détenus (sur une moyenne de 350), distribués en trois catégories: 1) le cuisinier-chef, qui gagne 1000 F; 2) les contre-maîtres, 700 F; le plombier, l'électricien, 500 F..."

(surveillant chef, MAN)

Dans cet établissement il y a plusieurs stages non-rémunérés: "préparation à la sortie" (15 participants);

alphabétisation (320 heures pour 11 détenus); *informatique* (3 heures par semaine pour 12 stagiaires); *anglais* (6 heures par semaine, dont deux en quartier femmes, pour 26 détenus)...

...ainsi qu'un certain nombre de **stages rémunérés**:

1) *La gestion des stocks informatisée* (préparation au CAP des Services Administratifs et Commerciaux): deux stages par an (2x450 h), 15 détenus par stage, avec une rémunération à 13Fhx100h/mois (1300 F par mois en moyenne);

2) *Au quartier femmes: stage d'initiation aux métiers du tertiaire* (pratique dactylo et traitement de texte); 350h pour 15 stagiaires (13F/h x 100h/mois).

CDE:

"Avec une moyenne de 70% de la population au travail, avec beaucoup d'ateliers en rapport avec la RIEP (la Régie industrielle des établissements pénitentiaires), on est au top niveau..."

(CDE, sous-directrice)

"Ici, c'est idéal, on a huit hectares, on peut faire entrer des poids lourds de (38 tonnes?) 4-5 à la fois, on a une zone d'ateliers totalement distincte de la zone de détention, ce qui fait que les détenus partent d'ici comme détenus et ils arrivent là-bas comme ouvriers. Ils ont une double personnalité! (...) Par contre, dans les 13000, ils ont 10.000 m² d'ateliers, mais ils sont vides!"

(CDE, directeur)

Les ateliers au CDE:

1) *Armoires métalliques*: emploi des effectifs variables, entre 40 et 50 détenus, payés à l'heure, qui gagnent entre 2500 et 3000 F par mois; peu de rotation du personnel;

2) *Menuiserie*: entre 15 et 18 détenus, en situation de "compression de personnel" les dernières années; ils gagnent jusqu'à 3000 F par mois; avant, c'était l'AP qui obtenait les commandes, maintenant les chefs d'atelier se voient obligés de "démarcher du travail"; orientés de plus en plus vers les

travaux de sous-traitance;

3) *Tapisserie*: une formation CAP pour 15 personnes par an (513,27 F/heure x 120 h/mois); et *Atelier de paillage*: 7 personnes embauchées qui gagnent autour de 2500 F par mois; "un gars qui n'est pas manuel ne tiendra pas longtemps";

4) *Reliure*: travail en régie, pour l'AP en particulier - matériel de classement, petite fourniture de bureau; barrage au niveau local de la part de relieurs de Nancy qui craignaient la concurrence; salaire: à l'embauche 11,80 F/heure, après un trimestre, 22,50 F/heure; obligés de plus en plus de travailler par à-coups et prendre ce qui se présente; atelier très recherché à cause de son ambiance tranquille;

5) le "WOCO": 50 détenus employés pour l'ébarbage de pièces en caoutchouc (sous-traitance), payés à la pièce (à part les 2-3 contre-maîtres, payés à l'heure); salaires entre 2500 et 3000 F; c'est l'atelier qui emploie le plus d'étrangers; l'atelier marche bien au niveau de l'approvisionnement (un camion arrive et décharge les pièces pour les recharger le soir; un peu de chômage jusqu'au camion suivant);

6) *Parfums*: 30 détenus, payés à la pièce, jusqu'à 3500 F par mois; sans chômage; beaucoup de travail pour l'exportation...

CPPrp:

Avec un taux d'occupation des détenus important (40%), malgré un taux de chômage aussi important, ce CP aurait une position "dans la bonne moyenne" des prisons françaises (Cf. le sous-directeur responsable du travail). 18.000 m² en ateliers, "saturés" en ce moment: leur emplacement dans les murs d'enceinte de la prison interdit l'accès, pour des raisons de sécurité, aux condamnés à la réclusion criminelle; pour cette catégorie, ce n'est que le travail en cellule qui reste disponible (le plus difficile à trouver).

L'implantation dans un département (l'Essonne) ayant un taux de chômage des plus bas de France et la proximité des axes routiers favorisent les demandes des concessionnaires. Dans presque tous les cas, les concessionnaires "ne sont implantés qu'en prison" (Cf. le sous-directeur, M. P.), et ils le sont depuis plusieurs dizaines d'années. Ils font beaucoup de sous-

traitance, travaillant très rarement pour eux-mêmes.

Ici, les problèmes soulevés par le travail sont caractéristiques des MA: une population extrêmement mouvante entraîne un apprentissage perpétuel du travail par les intéressés, ce qui représente un désavantage pour les entrepreneurs.

Dans la hiérarchie des ateliers et des postes de travail, c'est la blanchisserie industrielle qui vient en premier (placée dans le D1, c'est un atelier-phare payant à un taux horaire de 20-21 F; c'est la seule activité réellement industrielle de l'établissement; elle emploie deux équipes de 30 hommes, 2x5 heures de travail par jour dans des conditions assez pénibles). Il existe d'autres ateliers bien considérés, dans le D5 et le D1:

Pour 1992, CPrp avait:

- taux de travail 35%
- taux d'emploi 39%
- demande d'emploi 13%
- demande de travail 6%.

Dans les bâtiments visités:

D2: 82 postes de travail en atelier et en cellules; 42 au Service général; 55 formations professionnelles. Au total 179 sur des effectifs de 700;

D4: 228 en 4 ateliers et en cellules; 40 en service général; 20 sur liste d'attente. Au total 268 sur des effectifs proches de 800;

CJD: 116 en ateliers (sur un maximum de 200 places disponibles); 55 en service général; entre 110 et 120 en formation professionnelle; 30-40 en attente. Au total 365-375 sur un effectif de près de 400; 30 détenus seulement seraient véritablement inoccupés (dont une dizaine grâce à leurs attaches avec le milieu du grand banditisme).

Dans le quartier des jeunes, le directeur présente ainsi la hiérarchie des postes de travail: *l'auxiliaire, "se débrouille pour faire du business"; les travaux en ateliers sont très affectés en période de chômage (au mois d'août, par exemple); "celui qui est en formation professionnelle, c'est le*

roi du pétrole, lui!"

b. Comment "structurer" la population

L'importance du travail est différente entre MA et établissements pour peine, dans la mesure où, sur le long terme, le travail joue un rôle plus important dans le maintien de la discipline. Dans la mesure où l'espace, l'aménagement interne, l'implantation régionale, etc. lui permet d'avoir plus de travail, un établissement est plus "ouvert vers l'extérieur", moins répressif...

Les critères utilisés par les détenus pour juger de l'intérêt d'un poste de travail sont multiples, et leur classement à ce moment de l'enquête impossible. Retenons cependant:

- l'importance de la rémunération par rapport à l'effort demandé;
- la durée d'attente pour l'occupation du poste;
- les rapports avec les codétenus et les chefs d'atelier, l'"atmosphère" sur le lieu de travail;
- des bénéfices induits, qui peuvent devenir prioritaires dans l'économie de la vie carcérale (comme les chances d'avoir des réductions de peine ou des permissions; mais aussi des douches supplémentaires, de la nourriture, la télévision gratuite, etc.);
- la continuité par rapport au métier déjà exercé et les chances de continuer le même métier après la libération;
- la stabilité du poste de travail, la continuité de l'activité;
- la possibilité de travailler en dehors de la détention, de traverser plusieurs espaces, d'entretenir des rapports "professionnels" avec des représentants du personnel.

Compte tenu de la diversité des situations, qui de fait sont difficilement comparables, souvent la hiérarchie des profits et intérêts s'inverse. Si on ne prenait comme indicateur de pauvreté que les revenus du travail, on risquerait de prendre les "pauvres" (travailleurs gagnant les plus hauts salaires) pour "riches", et les moins pauvres (vivant des mandats ou de petits boulots autrement gratifiant

que le travail salarié) pour "pauvres"...

c. Sélection et exclusion

- Q. "Les formations sont de plus en plus qualifiantes, sont-elles aussi plus sélectives, plus exclusives?"

D'après un de nos informateurs,

"10 à 15% ne pourront jamais suivre de formation....

Tout demandeur de formation passe une heure et demie en tests scolaires, en trois parties: lecture (répondre à un questionnaire avec des réponses données);

mathématiques (voir s'ils connaissent les quatre opérations); test de connaissance de l'orthographe.

"Les illettrés n'ont pas d'accès à la formation: ils ne sont pas volontaires pour apprendre à lire et à écrire, ils n'en ressentent pas le besoin; ils ont besoin de travailler (...)"

(CDE, instituteur)

"La question de la transparence des critères de sélection pour les stages ou les cours rémunérés -ou pour les services généraux: ils sont laissés à la bonne volonté des surveillants principaux... Il faut voir qu'un des éléments du bon fonctionnement d'une prison c'est la délation, et ils cherchent à avoir des gens comme ça, surtout dans le midi... Et dans certaines prisons c'est terrible. Et ça on ne voit pas comment on pourrait l'éviter. Si un directeur n'a pas suffisamment de hauteur de vue, (...) pour tout ce qui concerne les trafics, les risques d'évasion... Par exemple, être balayeur c'est un grand privilège en prison, tu peux faire circuler des choses, et donc te faire payer pour ça..."

(aumônier, L.)

Le recrutement pour les stages à la MAN:

"La demande est très forte... Le recrutement est fait par le coordonnateur, qui est ici l'instituteur, en

collaboration avec Mme..., l'éducatrice.

Au niveau de la gestion des stocks, on ne prend que 4 détenus par an. On a même des détenus qui se font transférer d'autres maisons d'arrêt pour participer à ce stage. Il y a aussi une sélection intellectuelle... et aussi une sélection des critères de comportement... Ceux qui sont refusés sont à peu près 50; dès que quelqu'un est libéré ou transféré, on remet une personne en cours de stage, afin qu'elle puisse être rémunérée également... (...) Et on privilégie un peu les gens qui viennent d'autres formations volontaires, sans être rémunérés -par exemple, du stage d'initiation à l'informatique..."

(MAN, formateur GRETA)

5. Des "activités" qui remplacent le travail

D'après plusieurs informateurs, la plupart des "activités" ont été installées en prison délibérément, "au bon moment", quand il y avait de moins en moins de travail.

L'incompatibilité des horaires en est d'ailleurs la preuve. La principale conséquence est qu'une partie des détenus, ceux qui devraient ou voudraient compléter leurs études, sont obligés à "choisir" le travail, tandis que les activités scolaires reviennent plus à ceux qui ont déjà un certain niveau d'études.

Etudes et activités scolaires: rapports entre les effectifs (E), les sous-échantillons de détenus "pauvres" (P) et les sous-échantillons de détenus "riches" (R):

MAN					CDE					CP (AS)		
E.	*	P.	*	R.	E.	*	P.	*	R.	E.	*	P.
<i>Illettrés:</i>												
33	*	2	*	0	36	*	3	*	5	23	*	6
(8,9%)		(5,5%)		(0%)	(10,2%)	(8,3%)	(9,3%)		(12,5%)	(2,4%)		
<i>Primaires:</i>												
240	*	13	*	21	287	*	29	*	24	144	*	24
(65%)		(36,1%)		(6%)	(81,5%)	(80,5%)	(6,8%)		(58,5%)	(50%)		
<i>Secondaires et sup.:</i>												
96	*	18	*	6	30	*	4	*	5	79	*	18
(26%)		(50%)		(1,7%)	(8,5%)	(11,1%)	(1,4%)		(32,1%)	(37,5%)		
100%	*	100%	*	100%	100%	*100%	* 100%		100%	* 100%		

De même que pour la profession, les modes d'enregistrement sont différents entre les établissements; il s'ajoute la question de la surévaluation personnelle du niveau d'études, ainsi que celle des équivalences des diplômes étrangers (surtout pour les détenus non-francophones).

On sait, d'après le tableau que nous avons construit, que parmi les pauvres, les détenus ayant fait des études longues sont sur-représentés: il y a un pourcentage plus grand de détenus ayant fait des études secondaires ou supérieures dans la sous-population "pauvre" que dans l'ensemble de l'établissement.

Sur CPrp, une seule information disponible: 357 détenus scolarisés en 1991.

Quelles activités?

MAN:

Les ateliers scolaires: remise à niveau des connaissances générales, préparent au CFG (15 détenus ont participé, dont 4 mineurs); création de jouets en bois (8); communication et technique d'expression: apprentissage de techniques de jeux de rôle pour les libérables (15 participants); atelier pédagogique personnalisé: français, mathématiques, informatique (50); pédagogie familiale (pour les femmes, 15 participantes);

169 détenus ont participé aux activités scolaires et culturelles prises ensemble (certains d'entre eux étant enregistrés au moins deux fois).

Il existe également un atelier d'"Aide spécifique personnalisée" (par l'AJAR et l'ANPE) et chaque trimestre est organisé un "Forum des administrations et des associations" dans la perspective de la sortie.

CDE:

126 détenus scolarisés en 1991, dont 22 ayant obtenu des diplômes (CFG, CAP, BAC, ESEU).

"Les cours de lutte contre l'illettrisme étant situés en matinée, ils (les détenus illettrés) ne sont pas volontaires pour apprendre (plus intéressés à travailler). Avec le responsable du GRETA, je suis à la recherche d'une solution, de les rémunérer quelque peu, pour qu'ils puissent venir à l'école... Trouver une somme minimum à l'extérieur...mais ce n'est qu'une réflexion pour l'instant.

"Les cours de type CNAM ne sont pas faciles... et en général ils ne sont pas une solution dans les milieux assistés à 100%, l'efficacité pédagogique n'est pas assurée. Le collègue qui fonctionne sur GRETA, en cours de soir, a un mal de chien à récupérer des gens... ils sont crevés, ils sont sur leur lit, ils ne peuvent pas

tenir debout... Ca aussi c'est un handicap!"

(CDE, instituteur)

Plusieurs stratégies ont été mises en place pour capter le public illettré: ateliers de graphisme, de remise à niveau ou d'apprentissage par ordinateur.

Aux illettrés s'ajoutent les étrangers non-francophones: au CDE, ils sont 36 au total (10%), dont 11 seulement participent au cours pour illettrés. *"On ne touche que le tiers... en fait, souvent, ils se surclassent eux-mêmes."* (instituteur)

Comme nous l'avons déjà mentionné, le capital scolaire joue un rôle important dans le classement au travail, dans la sélection, voire dans le risque de chômage encouru par les détenus. La participation aux activités scolaires est moins gratifiante, et même parfois (dans le cas des cours d'illettrisme) stigmatisante.

Des problèmes d'un autre ordre se posent à ceux qui seraient en mesure ou désireux de faire un travail scolaire-intellectuel: difficultés à se procurer du matériel, à s'isoler pour réaliser ce type de travail. Mais ils semblent plus soutenus par le personnel, car représentant une "élite" minoritaire dans la population carcérale.

Educateurs et infirmières devant les situations de pauvreté

L'importance du service socio-éducatif et son poids institutionnel relativement faible par rapport à l'appareil de surveillance est une des observations constantes de ceux qui ont étudié le milieu carcéral. A ce service incombant la coordination des activités culturelles et de loisir des détenus, des activités des intervenants de l'extérieur, les rapports avec la famille, le rôle d'écoute et d'(intermédiaire) auprès de la direction ou des juges de l'application des peines.

MAN:

Un service qui était en manque de personnel jusqu'il y a quelques années: un éducateur stagiaire et une éducatrice à mi-temps (à plein temps depuis 1992) ont été nommés en 1991.

"C'est plutôt nous les pauvres, on manque de tout ici!"

"Nous, on est au coeur de l'établissement"

(MAN, éducatrice)

Le service est censé assurer aux détenus une base de contacts avec le monde extérieur, "recentraliser" et "concilier" les activités des intervenants dans la prison: 8 visiteurs (dont 4 visiteurs s'occupant exclusivement des toxicomanes); un instituteur; plusieurs formateurs (dont un formateur GRETA); des représentants des différentes organisations caritatives et des représentants des services sociaux à l'extérieur; l'aumônier, etc. L'éducatrice se voit empêchée par le grand brassage de détenus d'aller les voir dans leur cellule, ce qu'elle arrivait à faire ailleurs. Elle les voit presque tous à l'arrivée, mais rarement ensuite, par faute de temps dit-elle (beaucoup de coups de fil à donner, beaucoup d'appels téléphoniques reçus de l'extérieur également).

Elle attribue les phénomènes de pauvreté en prison à deux causes: la désindustrialisation de la région et le trafic de drogue à la frontière proche. Elle est très mécontente de la représentation officielle de la pauvreté et de ce qui a l'air d'être sa manipulation politique: "il y a une image faussée de la pauvreté par l'assistanat"; il faudrait, dit-elle, faire un "historique de l'assistanat" et une analyse du "discours politisé sur la pauvreté, le nord, etc."

La "pauvreté morale" pour elle est plus importante que la "pauvreté matérielle" (ils -les détenus "pauvres"- ont des magnétoscopes dans leurs familles, par exemple, et passeraient trop de temps devant la télévision, sans se réveiller le matin pour aller à l'école). "Pauvreté morale" dans le sens d'"immobilisme" et de "fatalisme": "la famille touche le RMI, l'APL, ils habitent des logements sans payer, ils ne payent pas d'impôts -et (une fois en prison) ils revendiquent tout pour cantiner."

"Introduire le RMI en prison? Si on le savait dehors, il y aurait des émeutes!"

Malaise de la profession: "on nous renvoie un tas de choses de l'extérieur qu'on n'arrive pas à gérer"; "il faut trouver des stages, des boulots..."; "nous, on ne sait presque rien sur les prévenus"; "nous formons des équipes de plus en plus démunies en moyens matériels, en fournitures de bureau, et insuffisantes en personnel: il y a une fuite énorme parmi les travailleurs sociaux..."

CDE:

Au service socio-éducatif de ce centre de détention, les éducateurs et assistants sociaux sont plus nombreux (5) qu'à la MAN pour à peu près les mêmes effectifs de détenus. En fait, le service a fonctionné pendant deux ans et demi à la moitié des effectifs, et le déséquilibre par rapport au service de surveillance (5 face à 140) est qualifié par le chef du service de "chronique".

A l'exception du chef de service, chaque travailleur social s'occupe d'une centaine de dossiers, dont 10 sont suivis de plus près. Ils ont à gérer les diverses demandes des détenus, et à constituer pour eux des "projets" de permission ou de réduction de peine.

L'emplacement du service à l'extérieur de la détention semble limiter beaucoup les possibilités d'accès des détenus.

Les détenus qui travaillent demandent aux chefs d'atelier d'intervenir auprès du service social pour l'obtention des permissions. Ce type de communication -par téléphone, orale- est considérée plus efficace que l'écrit, qui constitue la règle. Selon une assistante sociale, les plus "aisés" parmi les détenus se passeraient du service, ne faisant appel à lui qu'avant la sortie. Avec les cas les plus difficiles, des détenus "désabusés" et agressifs, les éducateurs auraient du mal à établir le contact et ils auraient des difficultés à les mobiliser: dans ces cas, ils essaient de ne pas laisser tomber, en allant les voir plus longtemps, de leur montrer qu'on se soucie d'eux.

CPrp:

Les activités culturelles-éducatives et d'enseignement se sont, ici aussi, "énormément développé" ces dix dernières années (surveillant, service d'intendance).

Une raison de se plaindre des "sous-effectifs" qui existent ici aussi: à la MAH, 20 éducateurs pour 4000 détenus (la moitié de la norme prévue par le ministère, d'un éducateur pour 100 détenus). La MAF et le CJD ont chacun quatre travailleurs sociaux (ce qui fait un total de 28 pour l'ensemble du CPrp), aidés -notamment pour les situations de pauvreté- par une équipe de 15 visiteurs constitués dans un "Service Entraide Prison" (SEP). D'où un sentiment permanent de surcharge de travail:

"Quand j'ai vu la note du ministère signalant votre enquête, j'ai dit <ils vont nous mettre le RMI sur le dos!> Nous, avec les moyens qu'on a, on ne peut pas. Si on nous donne 5 secrétaires d'administration et d'intendance, d'accord. Les travailleurs sociaux peuvent faire du repérage, mais instruire des dossiers, non! J'ai des assistantes sociales dans mon équipe qui avaient demandé leur transfert (des services de l'extérieur) parce qu'elles avaient marre de remplir des dossiers de RMI, hein? Elles voulaient revenir à un travail social plus réduit. J'ai donc deux objections: une liée au problème de personnel -je ne veux pas que les travailleurs sociaux ne fassent plus que du travail administratif; et deuxièmement, dans la situation actuelle il n'en est pas question, car on fait déjà les ASSEDIC, les dossiers des détenus pour 91".

(CPrp, chef service social MAH)

Beaucoup de personnes interrogées associent spontanément la pauvreté à l'infirmité et la maladie: dans leur représentation; le service médical est parmi les plus impliqués dans la gestion institutionnelle de la pauvreté. Mais les contacts sur le terrain avec le personnel des infirmeries sont

les plus difficiles, apparemment pour des raisons d'horaires surchargés de travail, peut-être aussi parce que ce service représente un des endroits les plus sensibles et les plus facilement mis en cause de l'institution dans son ensemble. Dans une société moderne et fondée sur le respect des droits de l'homme, le système de traitement de la maladie en milieu carcéral se doit de protéger au mieux les détenus, en limitant le plus possible les incidences des conditions d'incarcération. Mais, pour des raisons en partie comparables à celles qui pèsent sur le statut des services socio-éducatifs, les services médicaux sont dépourvus des moyens qui leur assureraient un fonctionnement sans reproche. D'où le double emploi du "secret médical", invoqué pour protéger l'individu, opportun pour défendre l'institution.

Bien que située dans la détention, l'infirmerie est, pour des raisons de sécurité évidentes, un des endroits les plus protégés et les plus difficiles d'accès de la prison. A l'infirmerie de la MAN, l'accès ne peut se faire qu'accompagné et les infirmières, enfermées de l'extérieur, ne peuvent sortir qu'en faisant appel par téléphone à un surveillant.

Des difficultés de communication supplémentaires se posent entre infirmières-femmes et détenus-hommes.

"On n'a ni le temps, ni le droit de leur parler..., mais on arrive à parler de temps en temps..., même d'aller les voir dans leurs cellules -ça dépend du surveillant. Avec les femmes (du quartier des détenues à la MAN), on arrive à parler plus, d'abord parce qu'on n'est pas accompagné par des surveillants..." "Pour parler, ils doivent s'adresser à l'éducateur..."

(MAN, infirmières)

Comme pour toutes les professions mieux payées à l'extérieur, il est difficile de trouver des médecins -et surtout des stomatologues et des psychiatres- pour le public du milieu carcéral. Des tractations entre l'administration de l'établissement et le médecin sont souvent nécessaires pour trouver un accord sur le temps réel de consultations.

Au CDE, il y a une demande non-satisfaite de psychologue à temps complet, et de consultations d'un interne en psychiatrie deux fois par mois. En pratique, c'est l'aumônier qui fait quasiment office de psychiatre, nous a-t-il semblé au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, et où il est apparu qu'il utilisait des techniques psycho-thérapeutiques dans ses rapports avec les détenus.

Observations du médecin sur les caractéristiques médicales de la population carcérale au CDE:

- "- les détenus ne sont pas assez oxygénés, ne font pas suffisamment de sport, qui diminuerait leur consommation -très importante- de somnifères et d'anxiolitiques; fait paradoxal, si on pense aux "grands espaces" dont dispose l'établissement, mais qui s'expliquerait par la monopolisation des activités sportives par une minorité de détenus, très performants, <professionnalisés>;
- il n'y aurait pas de baisse dans la consommation de somnifères et anxiolitiques depuis 20 ans;
- cinq cas de séropositifs signalés;
- affection fréquente: maux d'estomac dus au stress."

Observations du directeur du même établissement sur le même problème:

- la médecine pénitentiaire serait très peu crédible aux yeux des détenus, car d'accès trop facile, et la demande de spécialistes très importante; le directeur se dit près à supprimer les vacations pour le médecin (ce qu'il avait fait dans un autre établissement auparavant);
- l'état général de santé serait "en pleine dégringolade", suite aux "effets de la crise à l'extérieur": parmi les arrivants, beaucoup sont exclus depuis longtemps du système médical;
- de nombreuses maladies de peau sont signalées (ainsi que des demandes de détatouage), ainsi que beaucoup d'accidents de travail, en menuiserie et en tôlerie, ayant pour cause de mauvais réflexes.

Observations d'un ancien détenu:

"L'assistante sociale ou le personnel médical -ceux qui aident le plus le détenu- sont soumis à un contexte de sécurité qui fait que leur aide est très limitée. (...) Parmi les maladies les plus fréquentes, il y a celles qui touchent les yeux... les dents... les ulcères... Les yeux, parce que normalement une cellule n'est pas très bien éclairée. Moi, je savais tout ça et j'ai bien nettoyé les murs..."

Pauvres exemplaires et aides institutionnalisées

Une des questions que nous avons posée aux personnes interviewées portait sur un "exemple concret" de détenus en situation de pauvreté; les réponses nous ont permis de dégager des représentations stéréotypées qui peuvent servir à mieux comprendre la façon dont sont organisées les opérations d'aide et les motivations des participants.

Pauvres gens, pauvres mecs

"On les prend un peu sous notre aile, en fait! Ce sont des gens qui ne sont pas très malins au niveau... On leur trouve une place de balayeur... On disait (dans le temps) <c'est le balayeur du chef celui-là!>... On l'aidait par un paquet de cigarettes ou un cigare, ou une bière, ce n'était pas grand chose, mais ils avaient leur petite paye de service général... Bon, à l'intérieur c'est pareil, on a toujours l'oeil sur ce genre de détenu de façon à ce qu'il ne soit pas molesté ou trop chahuté ou... voilà! Et on incite: <Si vous avez besoin de sous-vêtements, n'hésitez pas, vous m'écrivez, vous allez au vestiaire...>"

(CDE, surveillant chef)

"Il n'y a plus de gratifications, c'est interdit... Quand les portes étaient fermées, il y avait les stocks, par exemple de fruits, et il y avait saisi de la bière au profit des indigents, des gens du service général qui avaient fait un travail plus pénible... Ça n'existe plus, on n'a pas de moyens, on n'a rien à

donner!"

(CDE, chef détention)

"C'est quoi la pauvreté? (...) Le minimum vital est assuré pour le détenu à la prison, bah oui! (...) On a beaucoup de pauvres gens en prison, oui, ça ne veut pas dire qu'ils sont pauvres au sens pécuniaire. Des pauvres types, des ratés, qui ont tout loupé dans leur vie, qui font partie du quart-monde de la société française."

(CPrp, sous-directeur)

"...à peu près une douzaine... Nous, on n'a pas de budget pour ça. Ils sont des pauvres types, un peu paumés, un peu seuls... Ce sont eux qui demandent le moins des choses, le moins de contacts finalement... Ils sont dans leur coin, ils ne demandent rien, quoi! Il n'y a pas de caractéristiques, à mon sens, (des indigents)..."

(CDE, chef service socio-éducatif)

"L'indigent-vrai... ici, je ne le vois pas, dans le sens où il se débrouille toujours... Si on tombe sur le mot indigent, on va faire une erreur... Parce que j'ai un cas en tête, effectivement, quelqu'un qui arrivait d'une prison du nord de la France, qui a commencé une formation (en MA) et qu'il n'a pas pu terminer une fois condamné. Il se sentait effectivement perdu... Et il m'a appelé au secours pour lui trouver une machine à écrire. Si c'est ça l'indigence! Parce qu'au début, en effet, il n'avait rien du tout, pas grand chose... Disons que c'est la seule détresse que j'ai pu constater... Il frappait tout le temps à la porte, il venait pratiquement toutes les semaines en audience... Il a eu beaucoup de mal à s'adapter, il n'est pas arrivé, il a dû se faire transférer."

(CDE, instituteur)

Les aides

On peut dire de façon générale qu'il y a peu d'aide de la part des établissements pour les plus démunis des détenus.

La "trousse de l'indigent" (voir les exemples en annexe) qui devrait leur assurer les produits de toilette, n'est pas distribuée partout.

L'"égalité devant l'école" -par la gratuité des fournitures- est assurée, mais elle ne concerne qu'une minorité de détenus (5).

Un service de vestiaire n'existe pas dans tous les établissements (seulement au CDE dans les établissements des trois que nous avons visités). Parfois, ce service doit gérer des dons de l'extérieur ou redistribuer des vêtements ou sous-vêtements abandonnés par les anciens détenus libérés.

L'assistance est en grande partie "paracarcérale", dépendante des visiteurs, aumôniers et organisations caritatives (plus rarement d'autres organisations, comme certaines ambassades pour des ressortissants étrangers).

L'Association

Constituée au début des années 1980 dans plusieurs les prisons françaises sur la base de la loi 1901 concernant les associations à caractère non-lucratif, l'Association regroupe des membres du personnel (dont des "membres de droit"), des détenus, des intervenants et, éventuellement, des notables locaux. Son but est de coordonner services internes et organisations externes dans l'aide apportée au développement des activités dans la prison, faciliter la réinsertion, etc. Son rôle est essentiel dans le recueil des subventions et le financement de certaines activités d'ordre culturel et sportif notamment. L'association fonctionne également comme un régulateur institutionnel des consommations, dans la mesure où la partie la plus importante de ses fonds provient du profit commercial réalisé par la vente des produits en cantine et de

(5) Comme nous l'avons déjà signalé, une grande partie des détenus considérés "indigents" sont avant tout demandeurs de travail, ce qui les empêche de participer aux activités scolaires.

la redevance pour la location de télévisions et de frigidaires.

Il serait extrêmement important de pouvoir regarder de plus près l'utilisation de ces fonds, dans la mesure où l'on peut se demander si la politique de "développement interne" supposée par une structure pareille, mi-publique, mi-privée, ne contribuerait pas à l'aggravation des disparités en milieu carcéral.

A la MAN, l'Association participe à une série de projets établis par les autorités locales ou départementales concernant l'aménagement de la ville. Des investissements importants ont été faits dans la construction de terrains de sport, dans l'aménagement de la bibliothèque, dans l'achat de l'équipement vidéo (à noter que les détenus en sont en exclusivité les bénéficiaires). Certains formateurs ou intervenants de l'extérieur sont rétribués sur les fonds de l'Association.

"L'Association cofinance toutes les activités: et en pratique, les intervenants. Parce que les budgets qu'on peut avoir sur les chapitres budgétaires de la direction régionale pour l'action socio-éducative et pour l'action scolaire ne financent que des biens d'investissement ou des biens de fonctionnement. Donc c'est par là qu'on pourrait s'acheter un magnétoscope, un ordinateur -comme récemment. Par contre, tout ce qui est intervenants et charges on ne peut pas les faire sur ce chapitre. Donc l'Association finance en priorité les interventions -mais aussi bien l'achat de matériel, ou en complément de ce que peut verser la Direction régionale, ou... par exemple, le matériel vidéo presque'entièrement..."

(MAN, éducatrice)

"Nous avons des statuts, et les statuts sont à respecter! Moi, j'ai ouvert l'Association à l'extérieur quand je suis arrivé, avec peu de succès..., parce qu'elle était composée uniquement de personnel pénitentiaire, le directeur était le président et en

même temps le trésorier (6), bon... Maintenant, moi en tant que directeur je ne touche pas à un sou. Sur 100 lettres que nous avons écrites pour constituer l'Association, aucune réponse..."

"Le problème du financement de l'Association, moi je ne suis pas très à l'aise (...). Il y a des Associations qui croulent sous l'argent des subventions! On peut arriver à des travers, une fois qu'on avance... des dépenses de plus en plus ostentatoires pour le prestige surtout. On peut donner ainsi de mauvaises exemples à la population pénale elle-même.

Un exemple: celui qui veut faire du sport devrait travailler pour s'acheter ses baskets, comme on le fait à l'extérieur. Mais c'est une facilité pour l'Administration -ça vous pouvez le laisser, je le dirais!- de faire fonctionner les activités à bon compte et de dire 'nous faisons des activités!' alors que ça ne leur coûte pas un centime... Et ils n'ont jamais mis le nez dans le financement des associations, ça ne les intéresse pas trop! Moi je voudrais qu'ils s'y intéressent! (car) on accusait la direction de financer n'importe quoi avec l'argent des détenus... D'ailleurs il n'y a pas beaucoup, c'est surtout les subventions! On fait des bénéfices sur les locations des frigos et des télés et des profits que font les commerçants, sur la vente des objets... Mais le détenu, croyant que c'est lui qui finance avec ses 20 francs les trucs d'Association, il est très exigeant!

Le financement n'est pas toujours très clair... Et moi je ne suis pas beaucoup dans ces trucs-là, parce que je veux rester contrôlable et irréprochable, voilà!"

(CDE, directeur)

(6) Le chef du service social est maintenant le président, et l'attaché commercial est le trésorier; le JAP, une visiteuse, l'aumônier en font également partie, "et puis c'est tout, et c'est pas vraiment des personnes de l'extérieur!", cf. le directeur du CDE.

Au CDE, les activités financées par l'Association sont le code de la route (en vue du permis de conduire), la peinture, la musique, un atelier de maquettes, la vidéo ("qui fonctionne d'une façon un peu illégale aussi parce qu'on loue toujours des cassettes chez des commerçants du coin au lieu de les louer dix fois plus cher en payant des droits d'auteur et tout!", cf. le directeur du CDE) le sport ("pas mal", Id.), la bibliothèque ("très belle", Id.) (7).

Souvenirs de prison: la pauvreté à la sortie

"L'Association l'Ilot existe depuis 28 ans en Belgique et depuis 18 ans en France. Je suis là depuis septembre '87 (...) Quand je suis arrivé, il y avait 2 légionnaires, 6 ou 7 algériens -incompatibles-, 5 à 6 alcooliques profonds et 8 drogués... La cour des miracles, comment faire de l'éducation? Donc, il ne faut jamais dépasser 5-6 jeunes, 5-6 vieux, 5-6 noirs ou yougoslaves (...) Là j'ai 20 sortants de prison et 10 types qui sont des SDF qui n'ont jamais été en prison et qui sont aussi des réfugiés politiques et qui ont donc des acquis sociaux, familiaux, culturels et tout, et qui fait que ce sont des pôles positifs... A la limite j'ai 20 'moteurs' négatifs, parce que cassés, nous sommes deux éducateurs, moi, une assistante sociale (trois postes et demi), positifs, qui encadrons ça, et j'ai dix gars semi-positifs, semi-cassés, mais qui ont quand même un diplôme, une propreté corporelle, une élégance vestimentaire, s'expriment autrement..."

(ancien détenu, responsable du foyer de réinsertion)

(7) Cf. le même informateur.

C. LA GESTION INDIVIDUELLE DE LA PAUVRETE

1. Les dévaluations du capital corps

Age, sexe et pauvreté

Dans les discussions préliminaires à la réalisation du contrat, nous avons dû renoncer à la prise en compte du sexe comme variable pour cette enquête à cause des particularités de la population carcérale féminine et des difficultés de lui consacrer une partie de l'étude. Néanmoins, comme dans deux des trois établissements retenus il y avait un quartier de femmes, représentant 13,7% des effectifs à la MAN et 8,5% au CPRp (une des plus grandes prisons de femmes de France et d'Europe), nous avons enregistré les quelques remarques concernant les phénomènes de pauvreté dans les rangs de la population carcérale féminine: des inégalités plus frappantes notamment au niveau des vêtements, des cas de maladie plus fréquents (morbidity plus importante?), un pourcentage de toxicomanes plus élevé...

Deux des établissements visités ont des quartiers réservés aux mineurs, mais cette catégorie est encore plus que les femmes sous-représentée dans la population carcérale. Par contre, le CDE a une population relativement moins jeune, car, comme nous l'avons déjà mentionné, les jeunes détenus sont plus souvent orientés vers un établissement voisin, plus spécialisé dans la formation professionnelle.

Pour toutes ces raisons et afin de ne pas alourdir le rapport avec un volume de données excessif par rapport au caractère exploratoire de cette étude, nous avons regroupé certaines catégories (classes d'âge, catégories d'infractions). La limite de 25 ans a été retenue comme particulièrement significative, étant donné que c'est l'âge à partir duquel on peut être bénéficiaire du RMI.

Une autre difficulté que nous avons rencontrée notamment pour estimer la proportion de telle ou telle (sous)population

par rapport à l'ensemble est due au fait que toute une série de données n'est enregistrée, dans les MA, que pour les condamnés (donc pas pour les prévenus).

Sur trois classes d'âge, pour la (sous)population de détenus condamnés-hommes (fin 1992):

	Effectifs/S-éch. "indigents": MAN		CDE		CP (AS)	
	Ens.*	Ind.	Ens.*	Ind.	Ens.*	Ind.
1)-moins de 25 ans:	49,3%	*61,1%	11,3%	* 11,1%	36%	* 42%
	(72)	* (22)	(39)	* (4)	(88)	* (20)
2)-entre 25 et 40 ans:	43,8%	* 33,3%	63,9%	* 58,3%	50%	* 46%
	(64)	* (12)	(221)	* (21)	(124)	* (22)
3)-plus de 40 ans:	6,8%	* 2,7%	24,8%	* 30,5%	14%	* 12%
	(10)	* (1)	(86)	* (11)	(34)	* (6)
Total	100%	* 100%	100%	* 100%	100%	* 100%
Effectifs	(146)	* (35)	(346)	* (36)	(245)	* (47)

A la MAN, n=146 représente uniquement les condamnés, tandis que le sous-échantillon d'"indigents" est composé aussi de prévenus.

L'âge moyen de la population carcérale française est de quelques mois supérieur à 30 ans.

A la MAN et au CP (AS), il y a proportionnellement plus de jeunes (moins de 21 ans) dans le sous-ensemble "pauvres" que dans l'ensemble des détenus. Le CDE diffère sous deux aspects: a) la faible proportion des jeunes détenus (11,3% contre 49,3% à la MAN et 36% au CP-AS) et la forte proportion de détenus âgés (24,8% ont plus de 40 ans contre 6,8% en MAN et 13,5% en CP-AS);

b) le fait que parmi les pauvres ce sont les plus âgés qui sont le plus représentés et non les plus jeunes.

Ne disposant pas de données sur les 592 détenus retenus comme "indigents" au CPRp, nous voulons rappeler seulement que:

CPRp	MAH+CJD	MAF	ENSEMBLE
mineurs:	1,5% (71)	0,25% (1)	1,43% (72)
18-21 ans:	16,2% (754)	5,9% (23)	15,4% (777)
21-25 ans:	19,4% (901)	20,3% (79)	19,4% (980)
25-40 ans:	52% (2421)	56,4% (219)	52,4% (2640)
>40 ans:	10,7% (500)	17% (66)	11,2% (566)
Total	100%	100%	100%
Effectifs	4647	388	5035

Plus importante en MA, avec des condamnations pour des délits moins graves, la population des jeunes détenus est caractérisée à la fois par une prise en charge institutionnelle plus importante et précoce (un pourcentage important d'entre eux ayant été suivis en tant que mineurs), et par une absence souvent plus marquée de soutien familial.

Il y aurait également moins de problèmes de santé et plus de problèmes de discipline: le pourcentage de détenus en quartier disciplinaire (de l'ordre de 2%) serait le double de ce qu'il est dans une MA à majorité adulte.

MAN:

Le quartier pour les mineurs est récent: isolés, séparés des autres en promenade, ils ne rencontreraient des adultes que dans certains cours. Ils fuient l'école, et sont très peu motivés pour s'inscrire dans les cours de formation professionnelle.

CDE:

Une population qui dépasse, à quelques exceptions près, les 25 ans. Par contre, à E., le CD situé à proximité, la population serait presque exclusivement composée de jeunes.

Moins nombreux qu'au CDE (entre 150 et 200), près de la moitié d'entre eux seraient des jeunes issus de l'immigration algérienne:

"Ni algériens, ni français, ni musulmans, ni catholiques, ils ne sont rien! Ca a été ma découverte... Ils n'ont aucun point de repère dans la vie. Ils vivent comme des jeunes en prison -rigolant, se tapant dessus..."

(aumônier à T. et à E.)

CPrp:

"De tous les établissements de F., (les détenus du CJD) c'est la population qui pose moins de problèmes. Parce qu'ils sont encore jeunes. Les plus dégradées, c'est les femmes de la MAF: problèmes gynécologiques, le pourcentage le plus élevé de toxicomanes, le SIDA, les dents déchaussés..."

(CJD, directeur)

"C'est à la MAF (le quartier pour femmes du CPrp) que la pauvreté est la plus criante... Il y a de grands contrastes entre les femmes, et dans une petite unité comme ça, ça se remarque plus. Et ensuite, chez la femme (l'aspect physique) c'est plus important que chez l'homme... Et le personnel le remarque plus facilement..."

(chef du service social MAH -avant à la MAF)

La grande et la petite bouffe

Les aliments représentent le poste le plus important des achats des détenus dans le système des cantines. La nourriture "pénitentiaire" fait souvent l'objet de plaintes quant à sa qualité, son manque de goût ou l'impossibilité de la faire chauffer. Le nombre important de "plats cuisinés" achetés serait à regarder de plus près: il parle du rapport entre le "nécessaire" défini par l'établissement et le "personnalisé"

(1).

"Pour ce qui est de la bouffe, il y a des différences importantes entre les petites et les grandes prisons, entre celles qui font appel à des traiteurs avec des portions préétablies et le système classique."

(aumônier, L.)

"A l'extérieur, on achète en priorité de la nourriture et des vêtements. Je suis bien placé, parce que je suis à 'La Redoute', hein? Il y a une cinquantaine de détenus qui passent des commandes pour un montant total de 15.000 F par mois."

(CDE, surveillant au vestiaire)

Sales sur eux ou propres en trop

Le détenu a droit à deux douches par semaine. Comme toute chose faisant l'objet d'une restriction en détention, arriver à en faire plus représente un "privilège" dont certains s'appliquent à profiter. Ces soins du corps seraient à mettre directement en rapport avec la place qu'occupe la musculation et les activités sportives en général dans le mode de vie d'un nombre important de détenus.

Le sentiment d'"excès" que donnent parfois ces soins corporels se laisse voir dans la réaction de ce surveillant du CDE qui, excédé par la fréquence des douches prises par les détenus, pense que ce n'est "pas sain".

Les vêtements -ainsi que les sous-vêtements et les sur-vêtements- posent un problème qui est très proche de celui de l'hygiène: ils sont désignés comme un des premiers signes qui rendent visible la pauvreté, d'autant que leur entretien est plus compliqué et le soutien familial plus important (cf. la possibilité de recevoir des sous-vêtements propres au parloir).

(1) Il est à noter également qu'au CDE un tiers des détenus ont un régime alimentaire spécial (112 de 352): 80 ont un régime pour musulmans, 24 sont végétariens, 8 édentés.

Les sur-vêtements sportifs sont un important signe de distinction sur le terrain de sport, qui en est lui-même un des premiers espaces de sociabilité en détention. Les blousons sont évoqués comme un des premiers objets de racket. Prêter ou se faire prêter des vêtements (blouson de cuir, par exemple) au moment de la permission, est très apprécié. Les vêtements "pénitentiaires" ne sont acceptés que par une minorité de détenus.

"On a des satisfactions personnelles bien souvent... les gens qui n'avaient strictement rien à leur arrivée... Ca fait plaisir. Il y a ceux qui s'en sortent quand même, (mais il y a aussi ceux à qui) il ne faut même pas parler de boulot, mais qui vont écrire au service social et à la Croix rouge puisqu'ils veulent des jeans et des blousons en cuir... (...) Moi, j'en ai qui viennent me voir en cachette des autres ici... 'M'sieur F., est-ce que...?' -c'est ça le problème, même des slips! Ils les cachent vite et..."

(CDE, surveillant vestiaire)

"J'ai été choqué à l'arrivée ici par l'apparence cassée des êtres -des mines de fantômes, pas rasés, sales, cheveux gras... (...) J'insiste de manière un peu obsessionnelle auprès des gardiens pour que les détenus soient propres, rasés, qu'ils n'aient pas honte de se regarder... On les déguise souvent, mais c'est par là que la réinsertion commence... On existe un peu par les vêtements et par l'image qu'on donne de soi. Ce qui n'est pas entièrement reconnu ici!"

(CJD, directeur)

"Ils n'ont même pas la possibilité de changer de vêtements, pas de se laver correctement... Les trouses sont très succinctes..."

(aumônier, L.)

"Ces histoires de sexualité, il faut en parler! La sexualité c'est quelque chose de très dur en prison, très-très dur! Moi je m'en suis bien sorti, parce que je ne lisais pas de livres et ceci et cela, mais avec la télévision, vous vous en rendez compte de l'excitation? (...)"

(ancien détenu)

2. "Ils ne sont pas de chez nous"

Nationalités et lieux de naissance en milieu carcéral

	Effectifs			"Indigents"		
	Français	*	Etrangers	Français	*	Etrangers
MAN:	79,5%	*	20,5%	61,1%	*	38,8%
	(307)	*	(63)	(22)	*	(14)
CDE:	68,8%	*	31%	77,7%	*	22,2%
	(238)	*	(108)	(28)	*	(8)
CP (AS):	69,5%	*	30,5%	62,5%	*	37,5%
	(171)	*	(75)	(30)	*	(18)

Rappel pourcentage de la population étrangère dans la population carcérale française: 30,6%.

A l'exception du CDE, les étrangers sont surreprésentés parmi les détenus en situation de pauvreté. Malheureusement, nous ne disposons pas de données pour cet indicateur sur le CPRp, où leur présence est parmi les plus fortes (52% des effectifs début 1992), mais presque toutes les personnes interviewées attribuent à l'accroissement du nombre d'étrangers à la fois l'essentiel de la croissance des effectifs des dernières années et la multiplication des situations de pauvreté.

L'origine régionale de la population carcérale joue aussi un rôle relativement important, surtout en Maison d'arrêt, où la région ou localité de résidence constitue un critère d'orientation de la population carcérale. Au CDE, parmi les 238

détenus Français, 71 (29,8%; 20,5% de l'effectif total) provenaient de l'Est de la France, proportion inférieure à celle des étrangers (108=31,2%).

La composition de la population de la MAN serait marquée, d'après une des personnes interviewées (l'éducatrice), par la présence des deux catégories, les "étrangers" et les "régionaux".

Les infractions des détenus originaires de la région s'expliqueraient surtout par la crise économique: cette ancienne zone minière et d'industrie sidérurgique est devenue région "sinistrée" par la fermeture de la plupart des mines et des usines depuis à peu près une vingtaine d'années; sa population ouvrière, peu qualifiée, a connu de grandes difficultés de reconversion (les "dynasties ouvrières" travaillant dans le même secteur d'une génération à l'autre); la vie familiale y est marquée par des problèmes d'inceste, et d'alcoolisme; avec un décalage et une "arriération" dues à une très faible mobilité géographique (Lille, qui est à 60 km, serait pour eux "au bout du monde"), etc. Des changements récents seraient pourtant visibles dans les mentalités, d'où plus de déplacements, y compris à l'étranger...

Quant aux étrangers, dont la présence parmi les détenus serait devenue encore plus importante, ils se font le plus souvent arrêter à la frontière belge pour des infractions à la douane (ILS, trafic de drogue en petites quantités).

Les deux catégories seraient devenues pourtant moins distinctes, car les jeunes de la région, devenant plus mobiles, vont souvent à Amsterdam ou à Bruxelles (plus près que Paris) où ils ont des contacts avec le "milieu", etc.

Dans de nombreux entretiens, l'"étranger" apparaît en posture de "pauvre exemplaire" (parfois couplé avec le "quart-monde de la société française"), essentiellement à cause de l'absence de soutien familial, ainsi que par méconnaissance du français.

"Les indigents sont des gens de pays étrangers qui parlent peu ou pas du tout le français."

(CPrp, sous-directrice D4)

"Ils sont des ILE -et parfois des ILS-, surtout de l'Afrique noire; et les 3/4 d'entre eux ont été condamnés en comparution immédiate."

(CPrp, sous-directrice D2)

"Un gars de Colombie tombé pour stup: il a une contrainte par corps qui dépasse tous les zéros qu'on puisse aligner... Ces gens-là viennent de la misère noire et ici, même si le gars gagne 500 F, c'est quelqu'un qui va envoyer tous les mois 2-300 F à sa famille... Il y a pas mal de gens qui font des efforts pour envoyer à leur famille... Ca révèle quelque chose qui est très beau au fond d'eux-mêmes, quoi!"

(CDE, sous-directrice)

"D'abord, ce sont eux qui envoient beaucoup de mandats à leur famille. Les africains surtout..."

(CDE, surveillant chef)

"Les détenus d'origine sud-américaine, les colombiens par exemple, ce sont des détenus qui envoient de l'argent à leur famille."

(CPrp, sous-directeur)

"Je pense par exemple à ce petit marocain qui était accusé d'avoir battu sa fille jusqu'à la tuer et qui se retrouve absolument seul, qui n'a rien-rien-rien, et qui vit dans une sorte de mépris de tout le monde, de ses copains, des surveillants... et les copains ne le dépanneront pas. Car en plus, en prison, ce qui s'ajoute souvent à la pauvreté c'est la honte de certains crimes et délits -tous ceux qui sont là pour des affaires de sexualité, ceux qu'on appelle des pointeurs, sont complètement mis en quarantaine et

persécutés par les autres; et en plus, ce jeune marocain, il est étranger, il ne parle pas bien le français."

(aumônier, L.)

CDE -couple de visiteurs de prison (elle, colombienne d'origine):

Nous avons choisi de reproduire in extenso des fragments de l'entretien que nous avons eu avec ces visiteurs, au risque de présenter/reprendre des propos très dispersés, parce qu'ils touchent, même rapidement, une série de problèmes concernant cette catégorie de détenus: la distance par rapport à la famille et au pays d'origine comme cause de pauvreté, le profil "demandeur de travail" du détenu, la nature de leurs demandes (comme aides), l'obstacle que représentent les contraintes par corps à une réinsertion réussie dans le pays (ainsi que tous les questions relatives aux trafics et échanges internationaux), le mode de sociabilité différent, les difficultés liées à la méconnaissance du français, etc.

Le péruvien qu'ils voyaient à ce moment-là était "un peu démuné, parce qu'il n'a pas de travail, mais il arrive à se débrouiller avec la peinture -il sort des tableaux pour des expos..." Il aurait demandé 2-3 fois du travail; il s'endette auprès des codétenus pour s'acheter le matériel nécessaire.

"Ils demandent des timbres, des cassettes de musique, des cartes postales de Noël, mais pas d'argent."

"Les latinos sont des cas particuliers."

" Et puis il y a la question des sommes faramineuses qu'ils sont obligés à payer à la douane. Les amendes - contraintes par corps-, suite à une condamnation pour ILS. Tout devrait leur être pris, en fait ça se négocie, se réduit à 10%, et finalement ils font un peu plus que la peine, et quand ils partent ils donnent tout ce qu'ils ont... Expulsés... Des peines de 7 ans..."

"La misère de leurs familles dans le pays: ils envoient souvent de l'argent, ce qui compte beaucoup là-bas..."

"Le peintre fait un tableau en échange d'une boîte de peinture."

"Le cas de celui qui fait des économies, qui apprend le français, démoralisé quand il est malade..."

Les latinos seraient "plus propres que les français, parce que ils ont l'habitude de vivre dans la pauvreté..."

"Ils demandent souvent des chaussures (pour faire du sport), -les chaussures sont très chères et s'abiment vite." L'administration interdit de faire entrer des chaussures de l'extérieur, ou des shampoings -c'est ce que les détenus leur ont demandé.

"Ils vivent mieux ici que chez eux, surtout par rapport aux prisons en Amérique latine. <Certains se sont mis à grossir!>

Mais, en général, ils ne sont pas des récidivistes, et donc ils n'ont pas fait l'expérience de la prison là-bas!

"Ils souvent diplômés (diplômes supérieurs, parfois)!"

"Parmi eux, il y a tout, des pauvres et des non-pauvres..."

"La drogue, c'est l'attrait de l'argent, c'est clair!"

"Ils ont entre 27 et 35, pas plus."

"Nous les aidons à améliorer leur français... Et c'est un des rares moments de pouvoir parler espagnol... C'est une atmosphère familiale... On parle de la politique, on parle de l'économie..."

"La formation en informatique c'est pour eux un acquis extraordinaire, qu'ils n'auraient pas pu avoir autrement... De même, les cours de français..."

"En général, ils ont trouvé du travail assez vite..."

"Ils sont dignes, ils préfèrent gagner (l'argent pour s'acheter des choses) tout seuls que demander... Et ils préfèrent aussi travailler, parce que cela les occupe, parce que passer la journée à ne rien faire c'est dur..."

"L'importance du sport -celui qui a appris ici le tennis... Et le cas du cycliste qui a réussi à

continuer à faire du sport, arrivé le 2e dans un concours régional..."

"Le gars qui était exploité -c'était dur-dur pour lui..."

Pour les étrangers, le rapport avec les éducateurs ne serait pas le même, parce que le problème de la réinsertion se pose différemment: les éducateurs ne s'intéresseraient pas vraiment à eux, sachant qu'il seront expulsés à la fin. "Les détenus étrangers s'en plaignent un peu -ils ne sont jamais à l'écoute... Ils en ont besoin, surtout par rapport à la justice et aux douanes... C'est nous qui téléphonons pour eux, à l'avocat."

"Le principal problème pour eux, c'est d'éviter de payer l'amende à la douane, jouer sur la non-aplicabilité de certaines lois -les avocats commis d'office ne les aident pas vraiment... Les amendes (contraintes par corps) se transforment en mois supplémentaires de prison, et pour eux chaque jour compte..."

"Le maximum qu'ils pourraient mettre de côté c'est 10-12.000 F, à condition qu'ils arrivent à travailler tout le temps. Il faut tenir compte des bas salaires qu'ils gagnent. S'ils réussissaient à partir en Amérique latine avec plus ou moins 8.000 F, ils pourraient bien se réinsérer là-bas. Sinon, il va commencer la même chose!

"La douane et la compta sont en contact: la douane sait exactement ce qui peut donner le gars..." (Ce qui pourrait expliquer certains achats "de luxe" - ordinateurs, par exemple: faire des économies, voir investir dans des objets. Mais aussi l'intérêt à avoir un pécule important pour négocier avec la douane une remise de la contrainte par corps.)

3. Voleurs de poules et pointeurs: typologies et carrières de pauvres en prison

a. Le rapport entre prévenus et condamnés (en MA):

	Prévenus			Condamnés		
	<i>Effectifs * "Indigents"</i>			<i>Effectifs*"Indigents"</i>		
MAN	55,72%	*	63,8%	44,28%	*	36,1%
	(185)	*	(23)	(147)	*	(13)
CP (AS)	74%	*	60%	26%	*	40%
	(123)	*	(22)	(43)	*	(15)

Note: les effectifs ne sont pas à cumuler, certains détenus étant à la fois prévenus et condamnés, pour des affaires différentes.

Rapport entre *prévenus* et *condamnés* dans la population carcérale française: 40,5% * 59,5%.

Parmi les pauvres de la MAN, il y a un pourcentage de prévenus plus grand que dans l'ensemble des détenus (63,8% contre 55,72%). Dans la maison d'arrêt du CP étudié par A.Soleranski, la proportion de prévenus parmi les pauvres est très comparable à celle de la MAN (60% contre 63,8%), mais elle est plus faible que la proportion des prévenus dans l'ensemble des détenus.

Les situations de pauvreté ont des chances d'être plus durement ressenties par certains des prévenus à cause de leurs conditions particulières:

- rapports à la justice -avocat commis d'office; proximité de la comparution en jugement ou caractère très récent de la sentence; interdictions de toutes sortes (des permissions, du courrier, des parloirs) tout au long du déroulement de l'instruction;
- la coupure, même temporaire, avec la famille; parmi les premières demandes formulées par les "pauvres", ce sont les timbres et le papier à lettres;

- la mise en condition dans la prison -le programme est plus strict dans les maisons d'arrêt; les "arrivants" sont considérés comme les plus pauvres, étant donné aussi le temps d'attente pour être classé au travail; l'exclusion de fait de certaines activités plus gratifiantes comme les formations professionnelles qui demandent une présence "sûre" du détenu pendant un laps de temps.

b. La nature du délit

Une distinction s'impose dès le début entre les infractions qui sont à l'origine des courtes peines (le plus souvent en MA) et ceux qui entraînent des longues condamnations (en CD) .

Les regroupements faits pour l'année 1992 (2):

- 1) atteintes aux personnes (meurtres, assassinats, homicides, coups et blessures volontaires, etc.); pourcentage du délit dans la population carcérale française -17,2%.
- 2) atteintes aux moeurs (viols, attentats à la pudeur, etc.): 11,5%.
- 3) atteintes aux biens (vols sous différentes formes, recel, etc.): 39,8%.
- 4) infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS): 18,7%.
- 5) infractions à la législation sur les étrangers (ILE): 4,1%.

(2) Le rapport annuel de l'Administration pénitentiaire, 1992, p.31-32.

En reprenant les même regroupements, nous avons établi la répartition suivante:

Effectifs/"indigents"	MAN		CDE		CP (AS)
	Eff. *	Ind.	Eff. *	Ind.	*Ind.
1)	9,3% (12)	* 20,7% (6)	32,1%* (110)*	35,1% (13)	* 19% (9)
2)	10,1% (13)	* 6,9% (2)	34,7%* (119)*	35,1% (13)	* 6% (3)
3)	60,5% (78)	* 24,1% (7)	16% (55)	* 21,6% (8)	* 29% (14)
4)	20,1% (26)	* 48,2% (14)	17,2%* (59)	8,1% (3)	* 42% (20)
5)	-	* -	-	* -	* 4,1% (2)
Total	100% (129)	100% (29)	100% (343)	100% (37)	100% (48)

La répartition selon le type d'infraction confirme les différences connues entre les MA (beaucoup d'atteintes aux biens) et les CD (atteintes aux personnes et aux moeurs).

La fréquence très élevée des ILS parmi les détenus "pauvres" de la MAN renvoie aux petits délits de trafic de stupéfiants. En CD, au contraire, il y a peu d'ILS parmi les "pauvres". Pour le CP (AS) on n'a pas le dénombrement des délits par rapport à l'ensemble. Parmi les "pauvres" du CP, la distribution des délits est très comparable à celle de la MAN. C'est dans le seul CP qu'apparaissent les délits ILE.

La durée des peines**MAN:**

- moins d'un an: 82 (52,2%)
- 1-3 ans: 60 (38,2%)
- plus de 3 ans: 15 (9,5%)

CDECatégories pénales

- Réclusion criminelle: 255, dont 152 (43,9%) condamnés à une peine de 10 à 20 ans;
- Emprisonnement correctionnel: 88, dont 64 (18,5%) condamnés à plus de 5 ans;
- Dettiers: 3 (0,8%)

Répartition de la population par reliquat de peine:

- moins d'un mois: 11
- moins d'un an: 42
- entre 1 et 3 ans: 151
- entre 3 et 10 ans: 127
- plus de 10 ans: 15 (dont 4 RCP)

CPrp:

- moins d'un an: 1374 (55,4%)
- 1-3 ans: 657 (27,5%)
- 3 ans et plus: 379 (17%)

CP (AS)

A.Soleranski a exclu délibérément les situations de transfert d'un établissement à un autre (ce qui est le cas de tous les détenus en CD), en prenant en compte uniquement le séjour dans l'établissement qu'il a étudié, et seulement les "indigents":

- moins d'un mois: 14 "arrivants" (21%)
- de 6 à 12 mois: 13 (27%)
- plus d'un an: 11 (22%)

Typologies

Les questions que nous avons posées sur les principales caractéristiques des détenus "pauvres" ou "indigents" concernaient à la fois le type de délit qui les avait menés à l'emprisonnement et d'autres éléments -scolaires, professionnels, familiaux. Les réponses reçues (voir aussi celles que nous avons reproduites dans "Pauvres exemplaires") sont souvent fonction du poste occupé par le membre du personnel ou l'intervenant interrogé. D'autre part, <ignorer> la nature du délit semble constituer une règle -sans doute moins respectée qu'on le dit- des rapports entre "personnel" et "détenus".

Une des réponses les plus fréquentes sur les caractéristiques des pauvres c'est l'absence des relations avec la famille, soit à cause d'une rupture (provoquée parfois par l'enfermement ou l'infraction -dans le cas des affaires de mœurs, par exemple), soit à cause de la pauvreté de la famille elle-même et/ou de la grande distance qui les sépare (le cas des détenus étrangers).

Pourtant, les étrangers seraient moins représentés parmi les pauvres, car plus travailleurs (Cf. CDE, sous-directrice).

"Je ne les classifie jamais, je ne sais même pas leurs délits... Je ne demande jamais, mais parfois ils le disent..."

Parmi ceux que je rencontre, les plus atteints par la pauvreté se sont ceux qui ont des problèmes psychiatriques. Et il y en a pas mal! Il y a (ceux) qui ont des dépressions -c'est normal ça-, mais il y en a qui sont plus atteints que d'autres, parce que déjà dehors ils étaient plus ou moins psychiatisés... C'est une pauvreté qui prend souvent la forme d'une violence envers eux-mêmes... Parce qu'ils n'arrivent pas à gérer leur vie finalement... Leur violence est au bout des doigts, ils ne peuvent pas se maîtriser et... Pour moi c'est une forme de grande pauvreté...

Je prends le cas d'un gars qui a été plusieurs fois en prison... (psychiatisation antérieure supposée;

problèmes amplifiés certainement par la prison)... "Sa violence tend actuellement à disparaître... il a été mis dans un groupe, pris en charge par un codétenu... qu'est-ce qu'il va faire à l'extérieur? Ca, c'est plus que la pauvreté, c'est de la misère! Dès qu'il arrive à communiquer un peu plus, il se sent plus libéré. Et c'est ça la misère en prison, pour moi, c'est le manque de communication entre les humains... Il faut (créer) des lieux de parole. Il faut un lieu de parole pour casser cette solitude..."

"Alcooliques, il y en a presque 1 sur 2 ici, et dans toutes les prisons. Ils ne se reconnaissent pas forcément comme alcooliques, mais ils sont tombés à cause de l'alcool... Ensuite illettrés, enfants sortis de la DASS..."

Pour vaincre cette pauvreté culturelle il faudrait -des souhaits pieux, peut-être- leur permettre d'accéder un peu plus loin... On a supprimé les grâces pour examens... Faire des études, ne pas les chouchouter..."

(CDE, aumônier)

"Les plus mal lotis ce sont ceux qui sont déjà issus des milieux les plus défavorisés à l'extérieur. Parce qu'ils sont illettrés, ils n'ont pas de culture générale, (etc.) (...) Les délits sont assez variés..."

"(Les violeurs) ne sont pas plus mal lotis que les autres! Non, c'est pas les violeurs! Ils sont des caractériels, mais ils ne se distinguent pas par d'autre chose... Les récidivistes c'est rare qu'ils aient dans leurs antécédents des affaires de viol! Par contre, dans les attentats à la pudeur -ce sont des malades, c'est psychiatrique..."

(CDE, directeur)

"Il n'y a pas des différences par catégorie pénale entre les indigents"

(CPrp, chef service socio-éducatif MAH)

"Les pauvres font toujours les mêmes délits: coups et blessures, volontaires ou non, vols... C'est rarement stupés ou violences contre les enfants..."

(MAN, surveillant)

Pauvres ou appauvris?

Presque tous les interviewés parlent des effets de la "crise à l'extérieur" comme principale cause des situations de pauvreté. La responsabilité de l'institution est ainsi limitée, et les conditions qui sont assurées à ces détenus "déjà pauvres" seraient meilleures que celles dont ils disposaient en liberté.

Moins reconnu, l'appauvrissement déterminé par l'emprisonnement est pourtant identifié dans les cas de déclin social plus important (différence entre celui qui avait un statut social reconnu, cas plutôt rares, et celui qui n'était "rien"); et aussi dans les effets de l'emprisonnement à l'entrée et à la sortie (voir supra). A notre avis, le problème devrait être inversé, dans le sens où l'emprisonnement est un des facteurs les plus importants de la "précarisation" sociale. Et là-dessus presque tout le monde semble d'accord, considérant la "réinsertion" comme un "leurre", etc.

"L'appauvrissement en prison a lieu dans tous les sens. La principale cause c'est la rupture avec la famille, surtout dans les affaires de moeurs."

(CPrp, chef service social MAH)

"Non, (il n'y a pas d'appauvrissement pendant la prison), la prison pourrait être le révélateur de la pauvreté antérieure, hein? A travers le confort qui leur est offert à l'intérieur, ils découvrent qu'ils étaient pauvres!"

(CDE, directeur)

"Chez nous? Non, pas dans un établissement comme le nôtre! Non, il n'y a pas de laissés pour compte comme ça..."

(CDE, surveillant chef)

"On ne devient pas pauvre en prison, parce qu'on est là pour les assister. Je suis là pour aider, hein?"

(CDE, surveillant vestiaire)

"Ca (l'appauvrissement) ne touche plus la même population. Celui qui a tout perdu, son entreprise..., qui a une contrainte par corps énorme... mais il a un certain niveau, il suit une formation professionnelle, DAO (dessin assisté par ordinateur), donc on peut dire que sa sortie ne sera pas si noire qu'on aurait pu le penser au départ."

(CPrp, sous-directrice D2)

"Ceux qui étaient le plus insérés dehors se retrouvent plus démunis en prison, d'autant plus qu'ils sont moins exigeants par rapport à leur famille. Tandis que ceux qui vivaient déjà assistés arrivent toujours à se débrouiller."

(MAN, éducatrice)

"Je vous remercie de poser cette question, parce que je trouve que tout l'essentiel n'a pas été dit malgré toutes les émissions de télévision... Je vais redéfinir le contexte social de la prison: d'abord, c'est de l'ennui à l'état pur. Cet ennui accouche obligatoirement d'un état d'infantilisation; cet état d'infantilisation accouche d'un état de dépression; la dépression accouche d'un état d'automutilation; et l'automutilation accouche d'un état suicidaire. Tout dépend de la personne: elle peut atteindre les échéances en trois mois, comme elle peut les atteindre en six ans ou en dix ans. Tout type qui passe d'un état de sur-excitation à un état d'abattement 5 à 10 fois par jour; avec la folie, tous les cachets -moi je dis que 90% de la population est sous cachets, donc...

(...) Vous avez donc une atrophie mentale qui se fait en prison, le nombre des facultés mentales diminue à

10% de l'état normal. Il y a une sclérose du vocabulaire qui se fait, vous n'employez plus que les mêmes mots (...) il est robotisé quelque part, sclérosé quelque part... Pour moi, un gars qui sort de prison est un handicapé de la volonté."

(ancien détenu)

4. Solitaires ou solidaires? Solidarité et exploitation en milieu carcéral

Solidarité et pauvreté en milieu carcéral sont à prendre en compte à la fois dans le cadre des échanges de biens et de services entre les détenus (très réglementés, voir interdits par le CPP), que dans les rapports vis-à-vis du personnel d'encadrement. Les possibilités d'observation de l'extérieur sont très limitées ("nous ne connaissons qu'à 50% leur vie à eux", comme dit un surveillant), et les frontières entre "solidarité", "troc" et "racket" difficiles à tracer, les cas limites mis à part. Les réponses ont été moins floues lorsqu'elles ont porté sur ce qui se passait auparavant. La solidarité est mise en rapport avec les possibilités de travail en équipe, la diversification des consommations et l'"aménagement" des peines (avec les permissions et les libérations conditionnelles). Et, presque toujours, on considère qu'il y a "moins de solidarité" qu'auparavant.

"Il y a dix-quinze ans, il y avait des gens travailleurs, des gens du nord... Ils étaient du même coin, ils se regroupaient un peu, ils s'aidaient... Maintenant ils arrivent des quatre coins de la France... ceux du nord se regroupent un peu... Mais l'argent a pris une place en prison, on a créé des besoins, on a développé l'achat -d'ordinateurs... La société de consommation en prison!"

(CDE, surveillant chef)

"La solidarité jouait beaucoup plus jusqu'en '75 que maintenant. Je n'ai pas à porter jugement, mais on a instauré un système de permissions, de grâces, et du fait on a rendu les gens individualistes. Les

mentalités ont changé aussi -les gens sont porteurs de ce qui se passe dehors, et comme dehors il y a moins de solidarité... La solidarité n'existe plus comme il y a 20 ans!"

- Q. "Vous voulez dire que plus le système était répressif, plus il y avait de solidarité entre les gens?"

(rires approbateurs) "On peut s'interroger sur le système des conditionnelles, par exemple. Les permissions aussi -mais je trouve ça très bon... Là aussi ça créé des riches et des pauvres... Dans la mesure qu'on a de la famille, des amis... On s'appauvrit par manque de relations!"

CDE, aumônier

"La solidarité entre détenus, ça n'existe plus. Ça a existé. Quand je suis arrivé moi dans la pénitencière en 1976, j'ai connu la solidarité. Ça reflète tout à fait notre société. (...) C'est aussi parce que c'est moins dur d'y vivre (en prison)."

(CPrp, chef service social MAH)

"Solidarité? Je ne sais pas si c'est le mot... Il y a beaucoup de troc..."

(CPrp, chef service social CJD)

"Elle existe quand même (la solidarité)... Cantiner pour l'autre, écrire des lettres, la télévision..."

(CPrp, sous-directrice D4)

"Il y a des écrivains publics en prison, ça c'est sûr!"

(CDE, instituteur)

"(Le racket, la persécution?) Ca se calme, c'était plus il y a une bonne paire d'années quand même... Les gens évoluent aussi, hein?"

(CDE, surveillant vestiaire)

"Il n'y a que des petits rackets, bières, cartes téléphoniques, des choses comme ça. Pas de trafic de drogue."

(CDE, sous-directrice)

"Il y a solidarité -cantiner pour l'autre, surtout quand il est arrivant, se prêter des vêtements-, et il y a donnant-donnant (faire le ménage contre des cigarettes, par exemple), et il y a les deux..."

(MAN, surveillant)

"Avant Badinter, tout le monde était un peu dans la merde... et là il y avait une solidarité entre détenus. Quand ils ont compris ça, ils ont donné des pouvoirs et des choses aux gens, et du fait ils sont divisés. (...) Avant, la différence n'existait que par rapport à l'extérieur, avoir ou non des avocats, par exemple. A l'intérieur, tout le monde pouvait avoir ses deux paquets de grilles et puis c'était tout! et tout le monde avait une douche et puis c'était tout! Tandis que là, avec la télévision, le détenu a un pouvoir d'achat. Et il est considéré effectivement selon ce pouvoir d'achat! Parce que cela fout peut-être les boules aux surveillants... Et il (le surveillant) peut entrer normalement en cellule du gars pour avoir un Play-boy ou ceci ou cela, et il y a moyen bon pas d'acheter un surveillant, c'est pas vrai, mais... J'en passe et des meilleures..."

"La conchita de service, c'est lui qui fait la vaisselle, il fait tout, il est opprimé (femme de ménage, fellation et tout le reste...) Vous savez, dans ce contexte-là, un gars qui n'est pas considéré, ça (provoque) le sadisme... (...) La pénitencière préfère plutôt la division que l'union, ça c'est sûr. (...) Dans une cellule, on ne mettra jamais quatre braqueurs ensemble, mais un braqueur, deux (délits de) correctionnelles et on mettra un voleur de poules..."

(ancien détenu)

"Il y a une hiérarchie, une échelle en prison, une échelle morale qui fait que... c'est le braqueur, le grand banditisme qui dit que 'moi je prends mes risques, je risque la perpétuité ou la mort, mais je ne suis pas un voleur, je ne suis pas un marchand de tapis'... Le voleur dit: 'moi je suis peut-être un voleur, un marchand de tapis, mais moi je ne tue pas, je ne suis pas violent, et puis je ne fais pas ma loi sur les faibles, je ne suis pas un proxo...' Le proxo dit: 'moi je suis peut-être un proxo, je fais ma loi sur une femme, mais je l'aide et c'est une femme qui a un coeur et tout, moi je ne vends pas de la mort, je ne suis pas un dealer!' Le dealer dit: 'ouais, moi je vends peut-être de la mort, mais je ne viole pas les enfants!' L'autre dit: 'moi je viole peut-être des enfants, mais pas les garçons, les petites filles!' L'autre dit: 'moi je viole les petites filles, mais pas mes enfants!' Et tout le monde a une bonne idée, une bonne raison! Les derniers que j'ai cités sont effectivement les plus démunis, les plus méprisés, et sont les plus écrasés pour toutes choses. En vertu d'une valeur, alors qu'un délit n'est pas moral: C'est tout aussi dégueulasse de voler une banque que d'attaquer une grande-mère!"

(ancien détenu)

"Et pour parler d'un garçon qui s'appelle D... et qui a fait un crime assez infamant, sexuel, qui après deux ans et demi-trois ans n'avait absolument rien, parce que quand il descendait en promenade -s'il avait la chance de tomber sur un gars comme moi au mitard qui lui avait donné ceci ou cela, un transistor, un jeans et tout-, le gars se faisait voler ou ses objets étaient volontairement abîmés ou détruits par les autres... (...) Plus le délit est grave, plus le délit est infect, plus on se permet de faire des choses à des gens en prison. Voilà! Et il n'y a aucune barrière à ça, il n'y a aucune barrière à ça!"

(ancien détenu)

5. Demander ou réclamer? Communications et rapports de force à l'intérieur de la prison

Ces situations de pauvreté sont désignées habituellement par un décalage plus ou moins important entre l'estimation des besoins et celle des ressources disponibles. Pour que ce décalage et la tension qui en résulte soient diminués, les détenus ont la possibilité de faire des demandes auprès des différents services de l'administration pénitentiaire ou des organismes de l'extérieur, ou encore à leur propre famille, etc. Dans un certain nombre de cas, c'est à l'administration ou à des codétenus de repérer ceux des détenus qui sont dans l'incapacité de formuler leurs demandes (il s'agit essentiellement des illettrés, des étrangers non-francophones et de certaines personnes malades).

Le fonctionnement de l'institution fait que l'accès des détenus au travail, à presque tous les services et à certains biens de consommation passe par la formulation d'une demande écrite (lettre, bon de commande ou coupon-réponse), qui symbolise l'autorité que l'administration exerce sur eux. Elle est un exemple de cette situation de "dépendance absolue" que les détenus dénoncent souvent comme source d'arbitraire dans les rapports entre eux et le personnel et la traduction quotidienne des rapports de force sur lesquels l'institution se fonde.

L'image des situations de pauvreté, les représentations de de ceux qui, parmi les détenus, sont "vraiment pauvres" et du bien fondé de leurs demandes et revendications, ne font que révéler les contradictions entre l'objectif de l'institution - forger un détenu "inséré", "équilibré", "calculé", "rationnel", sinon "satisfait" de sa condition- et le "mal de vivre" la prison, qui n'est qu'une composante de la peine, elle aussi reconnue comme légitime. Ainsi, les détenus qui arriveraient "à s'en tirer", "débrouillards", déjà habitués à "tirer profit" du fonctionnement du système d'assistance sociale à l'extérieur, ne sont pas en général considérés comme "pauvres", puisqu'ils sont en mesure d'exploiter au maximum les possibilités offertes par l'institution. Du côté des détenus, "s'en sortir" dans le quotidien carcéral, c'est savoir quand, comment et à qui

demander pour obtenir satisfaction et éviter en même temps les sanctions. Font figure d'"exclus" ceux qui ne savent pas demander, ceux qui en exprimant leur demande s'attirent une sanction et, condition-limite, ceux qui retournent contre eux-mêmes la violence contenue dans une demande ou une revendication (les cas d'automutilations).

"Mettre un drapeau à la porte pour demander de l'eau chaude... En général, un DPS (détenu particulièrement surveillé) est plus promptement servi qu'un autre. Par mon intelligence et ma raison, j'ai observé que c'est dans tel créneau horaire qu'il faut le demander. J'ai réfléchi, j'y ai pensé. Tandis que le gars qui est pauvre intellectuellement et qui n'a pas d'instruction met un drapeau n'importe quand. Le surveillant de toute façon n'a rien à foutre de celui-là et le drapeau peut rester une heure ou deux. Ca veut dire que le gars va s'énerver, il va taper dans la porte parce qu'il aura entendu le surveillant qui passe devant sa porte (...) boum rapport, boum mitard! Et c'est toujours comme ça! Parce que le gars, si vous voulez, qui est déjà soumis à une pression tellement importante, il craque, parce qu'il n'a pas la force d'un DPS, il se révolte ou crie au secours, mais tout en hurlant de toute façon, en gueulant, ce qui fait que du coup il est mis au mitard..."

(ancien détenu)

"Le vrai pauvre est isolé, il est sans famille à l'extérieur, sa cellule est vide parce qu'il ne peut pas cantiner. Mais le faux pauvre a intérêt à aller en prison, parce que sa famille touche des allocations, il reçoit des mandats, il est vêtu de marques..."

(MAN, surveillant)

"Les indigents sont plus effacés, ils ne se plaignent pas... Ils ont une certaine fierté... L'indigent, s'il

ne veut pas dépendre de quelqu'un qui est argenté, reste dans son coin..."

(MAN, surveillant)

"C'est les prévenus qui sont les plus mécontents, parce qu'ils ont leurs démêlés avec la justice d'abord, ensuite à cause de la promiscuité (ils sont à deux ou à trois par cellule)... Il y a eu un mouvement de revendication il y a un mois, ils demandaient plus d'activités sportives et éducatives, plus de double parler et plus de médiathèque"

(MAN, surveillant chef)

"Ils se plaignent pas quand même... ils s'en sortent quand même..."

(MAN, chef service comptabilité)

"Il y a des femmes qui disent qu'elles sont heureuses qu'elles ont trouvé ce qu'elles n'avaient pas à l'extérieur, un mode de vie équilibré, la possibilité de faire des études, de regarder la télé... Elles sont malheureuses surtout parce qu'elles sont enfermées..."

(MAN, surveillante quartier femmes)

"Je n'ai jamais eu à intervenir pour demander une sanction... On aurait plus la tendance à penser qu'ils sont plus dociles... mais ça serait facile..."

(CDE, instituteur)

"Face à l'exclusion et à la marginalisation, il y a deux réflexes, il y a ceux qui cassent et qui râlent, et il y a ceux qui finissent par vivre très bien la prison..."

(aumônier, L.)

"Dans le journal Libération, il y avait un <courrier des détenus>, des gens qui demandaient à avoir des correspondants ou des correspondantes. Moi, j'en

connais un comme ça, qui répondait à toutes les propositions et qui avait son fichier et selon l'argent que les gens envoyaient il continuait ou non la correspondance... Certains sont très forts pour ça! Ça suppose déjà un certain ressort..."

(aumônier, L.)

"Ils sont complètement écrasés. Ecrasés dans la mesure où il leur manque l'instruction, l'éducation -ils ne savent pas formuler! J'ai eu un gars dans ma cellule qui ne savait pas s'exprimer. Pour obtenir ce qu'il voulait, il se coupait, c'était du chantage... Ils ne savent pas s'exprimer, ils ne savent pas définir, ils ne savent pas faire un exposé, ils ne savent pas rationaliser... Ils n'arrivent pas à formuler leur demande quotidienne, et ils sont écrasés par le système carcéral. (...) Ils n'ont pas de cohérence, ils sont instinctifs, intuitifs, impulsifs, donc ils ne savent pas comment prendre et détourner en fait je dirais une hostilité permanente de la prison.

"C'est quoi la prison? Qu'est-ce qu'il y a d'établi entre le personnel de la pénitenciaire et le détenu? Rien! Même pas les droits de l'homme! (...) Ce qui fait que tout est en rapport de forces... puisqu'il n'y a aucune logique, il n'y a rien d'établi, donc tout est en rapport de forces, en rapport de chantage ou de menace...Et c'est le plus fort qui, lui, sait se défendre, lui sait expliquer et définir auprès un directeur le côté pernicieux de l'attitude d'un surveillant... Automatiquement on fera attention à celui-là, et puis il a un avocat, il a de la famille, il représente quelque chose. Tandis que celui qui est tout seul en prison, qui n'a ni femme ni avocat ni rien du tout, celui-là on peut l'écraser parce qu'il n'y a aucune barrière justifiable, il n'y a plus rien pour le défendre, alors on peut tout lui faire! (...) Il n'a pas le droit, hormis le fait d'être nourri et logé et d'avoir deux douches par semaine: ça c'est établi. Le

parloir, au moindre truc, il saute. On ne prend pas la bouffe, on ne prend pas la douche, même au mitard. Le reste, tout est supprimé si... Puisque tout est en rapport de forces!"

(ancien détenu)

La hiérarchie des demandes

"La prison pourrait être révélateur de sa pauvreté antérieure, hein?, à travers le confort qui leur est offert à l'intérieur (...) Par exemple, le gaspillage, qui est signe extérieur de richesse -'moi, je jette parce que j'ai mes moyens!'-, tandis que dehors il ne le ferait pas. Je ne parle pas du gaspillage de ce que nous leur donnons -ça, ils ne le respectent pas, bon!

C'est la frime, parce qu'ils n'ont besoin que de frimer!... Alors, des gens qui dehors vivaient en respectant certaines choses, ils ne le respecteront plus parce qu'ils ont vu..."

(CDE, directeur)

"Ce qui est étonnant aussi c'est qu'on retrouve la même évolution à l'intérieur d'un établissement qu'à l'extérieur. C'est à dire que le détenu est devenu aujourd'hui un consommateur en force, quoi! Il a l'ouverture sur l'extérieur par tous les média... Il faut satisfaire leur demande de consommateurs, qui est accrue par le fait qu'ils sont enfermés dans un établissement, donc ils se rabattent beaucoup sur les cantines et toutes ces choses-là, quoi!"

(CDE, sous-directrice)

"Vous savez, les détenus sont exigeants, ils veulent travailler tout de suite. (S'ils pleurent...) Bon, il y a un tour, et à chacun son tour... Mais la première des choses qu'ils vont faire, c'est cantiner la télévision ou le réfrigérateur, ou de faire des dépenses (...) Je vais pas lui dire 'mais dites donc!, vous m'avez dit que...', non, mais je le remarque quand même! (...) Souvent ils demandent du travail pour envoyer à leur famille, beaucoup le font... Les mandats en soutien de famille c'est important."

(CDE, surveillant chef)

"J'ai eu du travail en prison parce que je ne me laissais pas faire et parce que je cassais les c... à tout le monde, et du coup j'ai eu du boulot! (...) Qui a du travail? Les plus démunis et les moins dangereux..."

(ancien détenu)

"Ce sont les pauvres qui sont le plus demandeurs de travail et les plus affectés qu'il n'y en ait pas..."

(MAN, surveillant chef)

"D'abord, ils se manifestent par écrit tous les jours. Je reçois entre 40 et 50 lettres par jour. Ils demandent souvent du travail... (en regardant le courrier reçu dans la journée) régime musulman... aller à l'école... aller au 2e milieu (là où on classe tous les détenus qui ont du travail)..."

(CPrp, directeur du CJD)

"Ils sont très demandeurs de lingerie... et beaucoup de chaussures. La distribution des produits de première nécessité, en principe, on la fait par le biais de la demande, pour éviter le gaspillage, et du repérage (par le surveillant qui les connaît)..."

(CPrp, sous-directrice D2)

"Les premières demandes, c'est le nécessaire de toilette. Primordial pour eux, c'est l'hygiène!"

(CDE, surveillant au vestiaire)

"Ils demandent des cigarettes, pas plus... Je pense qu'ils demandent plus à l'instituteur ou à l'éducatrice... (...) Ils se plaignent du chauffage... et de la nourriture, bien entendu..."

(MAN, formateur)

"Le dernier mouvement collectif qu'on a eu c'était au mois de décembre... Il portait sur deux problèmes -la mort de C..., quelqu'un qui a été très médiatisé, qui avait eu une émission à la télévision sur son affaire, parce que Karlin s'était intéressé à lui et le considérait comme innocent... Donc on a eu une remise en cause du service médical sur la mort de C..., demande de départ des médecins et changement des infirmières... La deuxième revendication: remonter le nombre des produits en cantine, et 2-3 autres revendications comme ça... Ca s'est pas si mal passé finalement... Le mouvement collectif lié à la personnalité d'un détenu qu'on avait ici et qui est

parti ensuite sur..."

(CDE, sous-directrice)

"Moi, ce qu'ils me demandent souvent c'est une paire de chaussures et un T-shirt... Mais ce qu'ils demandent avant tout c'est de l'argent, payer des avocats: les avocats commis d'office ne s'occupent jamais d'eux et on trouve de moins en moins des avocats bénévoles..."

(aumônier, L.)

Vers une politique corporative dans les prisons?

"C'est évident que, tant qu'on ne rend pas les détenus responsables de leur vie, ils ont le sentiment qu'ils ne sont rien! Moi j'ai une toute petite expérience, parce que je crois beaucoup à la responsabilisation des gars... Par exemple l'atelier Vie..., mouvement de lutte contre l'alcoolisme qui existe depuis 14 ans à T., est dirigé par les détenus eux-mêmes..."

(CDE, aumônier)

"Le plus grave avec ces Associations, qui gèrent des fonds importants finalement, c'est que les détenus ne prennent pas part à la gestion de ces fonds. Ca c'est extrêmement grave, c'est un des points pour lequel je me bats beaucoup: il y a certaines prisons où ils sont élus par leurs pairs et où ils participent aux conseils d'administration -à Lyon, par exemple! Et surtout c'est qu'il n'y a aucune transparence dans les comptes. Un des éléments d'irresponsabilisation des détenus, qui est très grave! Le directeur de la MA d'ici voulait qu'on affiche les bilans. Même le directeur n'a pas pu obtenir la transparence des comptes!

"Les détenus ne sont pas des sujets de droit, c'est ça le plus grave, tu vois? Les élections des détenus (pour participer au conseil d'administration avec voix délibérative) sont exceptionnelles. C'est un problème extrêmement délicat, les surveillants ne veulent pas, les détenus sont très jaloux les uns des autres -il

faut reconnaître qu'un certain nombre se font élire pour avoir des privilèges-, et on craint toujours la création de leaders... Ce qui fait qu'il n'y a pas d'organisme de représentation des détenus... Ca c'est plus grave que les problèmes de l'argent..."

(aumônier, L.)

"Le modèle Lyon est encore à part, attention! Nous avons des détenus qui assistent aux conseils d'administration. Ils ne sont pas élus -ce n'est pas prévu, sinon on reconnaîtrait une certaine représentativité-, ils sont désignés par le chef de l'établissement sur proposition du service socio-éducatif, ce qui est dans les statuts... Les réunions ont lieu à l'extérieur (de la détention), les juges doivent leur donner une permission de sortir pour 2-3 heures à la réunion du conseil d'administration... Un membre de l'équipe du journal (de la prison) assiste aussi et il fait un compte rendu dans le journal. En plus, on publie annuellement les comptes en détention..."

(CDE, directeur)

6. Les rapports à l'extérieur

Etat civil et rapports avec la famille

<u>"Pauvres"/"Riches"</u>	<u>MAN</u>		<u>CDE</u>		<u>CP (AS)</u>
	<u>P</u>	<u>* R</u>	<u>P</u>	<u>* R</u>	<u>*P</u>
célibataires:	75,6%	* 32%	55,5%*	38,8%	77%
	(28)	(8)	(20)	(14)	(37)
marié(e)s ou vivant en concubinage:	19,4%	* 52%	27,7%*	41,6%	18%
	(7)	(13)	(10)	(15)	(9)
- séparés ou divorcés:	-	* 16%	13,8%*	16%	8%
	-	(4)	(5)	(4)	(4)
- veuf	2,7%	-	2,7%	5,5%	-
	(1)	-	(1)	(2)	-
<u>Total</u>	<u>100%</u>	<u>* 100%</u>	<u>100%*</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>

A noter le nombre de détenus ayant des enfants dans les groupes d'"indigents": aucun en MAN et 13 en CDE (pas de données sur les autres établissements).

A la MAN et au CDE il y a plus de célibataires parmi les "pauvres", plus de détenus mariés ou vivant en concubinage parmi les "riches". Dans le CP (AS), le rapport entre pauvres célibataires et pauvres mariés est très comparable à celui qu'on observe à la MAN et au CDE.

Un indicateur des relations avec la famille du détenu est donné par les permis de parler.

A la MAN, ils sont 248 sur 350 (2/3) à en avoir, dont 28 femmes et 220 hommes. Dans le sous-échantillon des "indigents", le rapport est inversé (seulement un tiers recevant des visites).

Au CDE, parmi les 36 "indigents" retenus, ils sont 17 à recevoir des visites (dont 11 régulièrement), tandis que 19 n'en ont pas.

Au CP étudié par A.Soleranski, 21 des 48 indigents ne recevaient pas de visites, tandis que 27 en avaient...

Un autre indicateur important -et encore plus important en CD, parce qu'il y a aussi plus de travail et parce que la séparation d'avec la famille dure plus longtemps-, c'est l'envoi d'argent à la famille par les détenus. Au service de comptabilité du CDE, pendant le seul mois de novembre 1992, des 60 détenus ayant expédié des mandats, 33 l'ont fait à leurs familles et, d'après le chef du service, 19 le font régulièrement. Ce qui représenterait un pourcentage de 10% de ceux qui travaillent, d'après le directeur de l'établissement.

A la MAN, 90% des recettes sont extérieures, la plupart proviennent de mandats, et moins de 10% du travail:

"Hier, nous avons reçu 70 mandats pour un montant de 20.000 F. Le gros des mandats arrive après le versements des allocations familiales et de chômage (le 5 et le 10 du mois)."

(MAN, service de comptabilité)

Au CDE, il y a deux cabines téléphoniques qui sont installées, la communication se faisant sous le contrôle du surveillant: deux communications téléphoniques par mois, plus deux exceptionnelles. *"Au début, les communications téléphoniques se faisaient en PCV... Maintenant, ils peuvent téléphoner tous les jours et ils achètent les cartes téléphoniques au détriment de la bière et du tabac."* (surveillant chef) Les cartes téléphoniques sont signalées parmi les objets de troc, à côté des bières.

"Les relations avec l'extérieur de ceux qui ont une famille, c'est toute une histoire. Quand il n'y a pas de courrier qui arrive, alors là, on les sent d'une fragilité énorme! C'est aussi en fonction de la longueur de la peine..."

(CDE, aumônier)

"Le courrier, pour moi, par exemple, c'est le cordon ombilical de la vie. Evidemment, un visiteur encore plus... L'individu en prison est respecté dans deux

endroits différents: au parloir et à la messe. Là il reprend son identité d'homme à part entière. Ca se passe mal souvent au parloir, c'est la femme qui en prend plein sa gueule..."

(ancien détenu)

7. Quelle évolution?

La progression des inégalités socio-économiques en milieu carcéral et ses effets sur les rapports entre les détenus et le personnel pénitentiaire.

a. **Effets pervers:** la plupart des témoignages concordent pour dénoncer les effets pervers de l'amélioration générale des conditions de vie en prison:

individualisation des peines et des consommations;
désirs de réforme et crise des institutions.

Les dispositions légales régissant le droit de travail en prison, la couverture sociale, les taxes patronales, sont-elles des éléments décourageants pour les entrepreneurs?

S'agissant de la sélection pour les postes de travail ou les stages rémunérés, quels sont les effets d'une évolution qui va de l'"arbitraire" (le directeur et l'instituteur) vers des critères plus "objectifs" (commission, application de tests...)? Les indigents ne sont-ils pas en risque d'être déclassés à cause d'une sélectivité accrue?

b. **Attitudes à l'égard des "améliorations" possibles:**

Des allocations doivent-elles être maintenues en prison?

D'autres y être introduites (comme le RMI)? Cas de détenus qui sont soutien de famille, etc.

"C'est l'enseignant qui parle!... S'il y a un effort à faire envers une certaine indigence -avec la nuance que j'ai mise tout-à-l'heure!-, il peut venir de l'Etat à mon avis! Un effort pour permettre à ces gens de

ressortir de la prison avec des meilleures chances de s'en sortir. Je n'utilise pas le mot réinsertion, car il existe déjà! Ca devrait être autre chose! Ca pourrait être des moyens qui seraient mis à leur disposition pour justement acquérir le niveau nécessaire pour vivre mieux en société... et acquérir - c'est dans l'air du temps!- une qualification professionnelle... Alors, sous quelle forme, je ne sais pas... Dispenser ces gens de travail? les autoriser à ne pas fréquenter le travail? Compenser par une subvention, une aide -éventuellement le RMI...-, mais c'est vrai que ça serait une bonne solution et un bon moyen... Mais pas une allocation -chômage!"

(CDE, instituteur)

"Moi je pense que c'est essentiellement par le biais des associations. Actuellement, de plus en plus l'Etat est amené à travailler de concert avec les associations. Parce que ce problème de l'argent n'est pas le problème fondamental -ils ont (surtout) besoin d'exister pour d'autres gens, de pouvoir parler, par exemple, c'est un problème ça! Il s'agit souvent de gosses qui ne peuvent parler à personne. C'est sûr qu'en prison une chose qui est encore plus importante que l'argent, c'est créer des lieux de parole, d'avoir des interlocuteurs, ça c'est beaucoup plus fondamental. Il y a très peu de travailleurs sociaux qui puissent prendre le temps de parler, ils sont tellement débordés. D'ailleurs, les surveillants ont cette double tâche, ce qui fait la difficulté du métier, la première c'est de les empêcher de s'en aller -c'est la sécurité-, et la seconde c'est de les associer à cette entreprise de réinsertion, qui est l'un des objectifs de la prison. Jadis, les surveillants le faisaient beaucoup plus, maintenant ils n'ont plus le temps et surtout ils n'ont plus le goût..."

"Des établissements où il n'y a pas (ou plus) de travailleurs sociaux... A E. il ne reste plus que

l'instituteur... Il y a aussi une certaine jalousie à l'égard des visiteurs ou des aumôniers, de ces multiples intervenants qui leur marchent un peu sur les pieds...

"Maintenant l'accent se met beaucoup plus sur les problèmes de la sortie que sur l'aménagement intérieur (jadis, les services sociaux organisaient des ciné-clubs, maintenant ils n'ont rien à foutre de tout ça)...

"Ce qui serait important en prison c'est qu'aussi bien le RMI que les autres allocations puissent continuer sans être interrompues par l'incarcération; le travail pénal: il y a des comités de probation, mais ils savent qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent pour ça..."

(aumônier, L.)

"On a très peu de moyens d'action, parce qu'on a très peu de choses à offrir aux gens qui sont complètement indigents, sinon le minimum qui leur serait assuré de toute façon.

"Mais peut-être que sur la manière de gérer leur argent qui serait quelque chose à faire -les responsabiliser plus, parce qu'ils perdent la notion de gérer leur budget, même s'il est minime... Un travail à faire pour redonner des réflexes aux détenus, des réflexes qu'ils auront perdus pendant une longue incarcération... Des réflexes de compréhension sur la base d'un budget... Pourquoi 200 F/mois pour la télé? ça leur paraît énorme! Un travail de fourmi... un gros travail à faire, de civilisation et d'information sur un budget, sur un salaire... Il faut leur donner les réflexes avant qu'ils soient réinjectés dans la société..."

"Le RMI en prison? Il faut des règles précises. Plutôt le travail, être payé par rapport au travail qu'il fournit -ça me paraît beaucoup plus éducatif que de lui donner encore une fois une allocation ou un RMI, parce qu'à l'extérieur il aura les mêmes réflexes, et on sait où ça mène, quoi!"

(CDE, sous-directrice)

"C'est pas au niveau de l'AP que ça doit se régler. On a un échantillon de ce qu'on trouve dans la société de tous les jours. Ce n'est pas forcément le lieu où les choses doivent être faites, je pense que ça doit être fait en amont. Et on le fait déjà dans la mesure où on a des organisations humanitaires -vous avez les colis de Noël..."

(CPrp, sous-directrice D4)

"(En conclusion), il faudrait plus de travail, plus de formation rémunérée, plus de travailleurs sociaux pour faire plus de repérage..."

(CPrp, chef service social MAH)

"Une solution serait de partager le travail. Ca existe déjà dans certains établissements pour peine: une équipe le matin, une autre dans l'après-midi. C'est difficile à mettre en application en MA, car il y a beaucoup de mouvements. (...) (La pauvreté) c'est une des grandes questions de société, comme l'environnement ou l'aide humanitaire, et mériterait qu'on s'arrête un temps et qu'on regarde de près et de façon très précise le fonctionnement de l'établissement. Je pense à quelque chose comme les Etats Généraux de l'AP, une administration qui avale par an un flux en milieu fermé de 100.000 personnes et de 250.000 en milieu ouvert... Ensuite, la formation professionnelle devrait se calquer le plus possible sur ce qu'il y a à dehors... Il faudrait arriver à éliminer la coupure pour les professions entre "pénitentiaire" et l'extérieur..."

(CPrp, directeur CJD)

"Moi je pense que ce qu'on fait est déjà bien."

(CPrp, chef service social CJD)

"Ce qu'il serait important c'est de faire entrer un sens civique, une échelle de valeurs civiques (...). Dans le sens d'avoir un contrat avec les gars! Une charte du détenu ou quelque chose... (...) Une vraie prise en charge de l'individu. Il n'y a pas une prise en charge de l'individu, dans le sens de l'assistanat. La pénitentiaire c'est l'aboutissement du système répressif: délit, condamnation, boum! Elle devrait être le début d'une certaine réinsertion. On ne peut pas jouer sur le tout carcéral... (...) Moi j'accuse la pénitentiaire de laisser sortir des types qui sont encore dangereux et qu'ils le savent! Et de maintenir en prison des gens qui ne feraient jamais plus rien... Pourquoi ne pas mettre (ceux-là) dans le privé, dans un contexte de lieu de vie qui les réhabiliterait d'une certaine façon?..."

(ancien détenu, responsable foyer)

Les annexes réunissant les documents recueillis dans les trois établissements visités peuvent être consultées par les chercheurs à la bibliothèque du Service de la communication, des études et des relations internationales de la Direction de l'administration pénitentiaire.